

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-
Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINT-CYPRIEN
À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE
PAR ÉNERGIE DURABLE KANAWAKE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 16 juin 2015 à 19 h
Club de golf International 2000,
320, chemin du Golf
Saint-Bernard-de-Lacolle

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 16 JUIN 2015

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. DANIEL GARCEAU, maire suppléant, Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle..... 4
Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD 10
M. VINCENT GRÉGOIRE..... 19
M. DANIEL REID..... 24
M. ROGER HÉBERT 30
Mme MICHELINE MATHIEU 32
M. CLAUDE CHARRON 33

PAUSE

Mme LYNE TURGEON..... 44
M. CLAUDE GACHET 45
Mme JOCELYNE BLANCHET..... 46
M. CLAUDE DESGROSEILLERS, TROC International 48
Mme JOANE McDERMOTT, Le Vent tourne..... 51
M. MAXIME MORIN 58
M. WIM AMMERLAAN 54

RECTIFICATION

M. FRANÇOIS TREMBLAY 64

MOT DE LA FIN

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2015 À 13 h

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville* par Énergies Durables Kahnawà:ke incorporée.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

Je vous demanderais donc de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques, s'il vous plaît.

15 Alors, j'aimerais également vous aviser que la prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée et à l'image des participants et si vous avez des questions à ce sujet, je vous référerai à notre responsable des communications, monsieur Alexandre Corcoran-Tardif, qui est à l'arrière.

20 Alors, je me présente, mon nom est Denis Bergeron, je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

25 Je suis secondé dans mon travail par le commissaire, monsieur John Haemmerli.

30 Pour ce faire, on est également assistés d'une équipe, notamment monsieur Frédéric Julien, qui est analyste, et de mesdames Renée Poliquin et Lynda Carrier qui sont coordonnatrices du secrétariat de la commission ainsi que de monsieur Corcoran-Tardif que je mentionnais tout à l'heure, qui est notre conseiller en communication.

35 Nous sommes également appuyés, au plan technique, par une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de monsieur Richard Grenier et monsieur Jean Métivier, responsables de la logistique et de la sonorisation et, également, monsieur Pierre Dufour du Bureau d'audiences publiques, qui est chargé de la webdiffusion audio des séances.

Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle.

40 Les transcriptions des séances seront accessibles environ une semaine suivant la fin de la deuxième partie de l'audience dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du Bureau d'audiences publiques.

45 Alors, pour certains, vous vous en rappelez, nous avons tenu, les 19, 20 et 21 mai derniers, la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

50 Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

Le déroulement de la séance est le suivant :

55 Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 2 juin dernier leur intention de faire une présentation verbale, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est pas déjà fait, pour aviser notre coordonnatrice de votre présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Le temps alloué pour chaque présentation est d'environ 10 minutes et, au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs des mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

60 Nous avons choisi des présentations de 10 minutes compte tenu du nombre de personnes qui ont souhaité venir présenter leur point de vue devant la commission. Et on est confiant que 10 minutes pour souligner les principaux enjeux que vous voulez souligner à la commission d'enquête sont suffisantes.

65 Nous vous rappelons que nous avons tous lu les mémoires. Donc, nous en avons pris connaissance et, dans ce sens, soyez assurés que les propos qui sont tenus dans vos mémoires sont pris en considération par la commission.

70 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 5 minutes pour leur présentation, à la fin des présentations.

75 Alors, au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils ont été toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

15 présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

80 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE et elles sont également contenues dans un document disponible à l'accueil.

85 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Et je me réserve notamment le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

90 Nous aimerions également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

95 Nous vous soulignons que vous avez également la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

100 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle et les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours des prochaines semaines.

105 À la suite de cette deuxième partie d'audience publique, la commission poursuivra ses travaux. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de consultation et sur le site Web du BAPE.

110 La commission rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse que la commission portera sur le projet à l'étude.

115 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 17 septembre prochain. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses

120 recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non ce projet, et selon
quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

125 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront
disponibles dans les centres de consultation ainsi que sur le site Web du BAPE. L'adresse des
centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission sera
rendue publique et accessible à la consultation publique.

130 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est
muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un
questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

135 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir
remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat
avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous et je vous
remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

140

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. DANIEL GARCEAU, MAIRE SUPPLÉANT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

145 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais notre premier participant, notre première personne à présenter son
mémoire. J'inviterais monsieur Daniel Garceau, maire de la municipalité de Saint-Bernard-de-
Lacolle, s'il vous plaît.

150

Bonsoir, Monsieur Garceau.

M. DANIEL GARCEAU :

155

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

160 **M. DANIEL GARCEAU :**

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

165 Ce mémoire est divisé en quatre parties : une présentation de notre village; le parcours éolien de la Municipalité; les préoccupations de notre population, l'opinion et la position retenues par le conseil.

Première partie : Présentation de notre village.

170 **(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Village contigu de Saint-Cyprien... »

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] celui de Saint-Rémi, est visible jusqu'à Montréal. »

175 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on arrive au terme de votre présentation, je vous invite à conclure.

180 **M. DANIEL GARCEAU :**

Il me resterait, je vais faire ça vite, il me restait des commentaires du sondage à passer.

LE PRÉSIDENT :

185 Rapidement, Monsieur Garceau, s'il vous plaît.

M. DANIEL GARCEAU :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

190 **Début de la phrase à la page 7 : « En plus de ce qui a déjà été énoncé... »**

Fin de la phrase à la page 8 : « [...] Nous sommes perdants sur toute la ligne. »

195 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, c'est votre conclusion, Monsieur Garceau?

200 **M. DANIEL GARCEAU :**

Il me reste...

205 **LE PRÉSIDENT :**

C'est qu'on est déjà à 12 minutes de la présentation. Il y a déjà quatorze autres personnes qui attendent. Alors, écoutez, je vais vous demander de conclure rapidement.

210 **M. DANIEL GARCEAU :**

O.K.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

215 **Début de la phrase à la page 9 : « Finalement, ce projet ne répond pas aux critères... »**
Fin du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

220 Alors, merci, Monsieur Garceau. Pour les besoins de transcription, est-ce que ça serait possible d'identifier la personne qui vous accompagne, s'il vous plaît?

M. DANIEL GARCEAU :

225 Oui. C'est madame Jocelyne Blanchet.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'elle a un rôle?

230 **Mme JOCELYNE BLANCHET :**

Directrice générale adjointe.

235 **LE PRÉSIDENT :**

La directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

240 **Mme JOCELYNE BLANCHET :**

Oui.

245 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

M. DANIEL GARCEAU :

250 C'est celle qui a toujours référé... c'est elle qui était supposée de lire.

LE PRÉSIDENT :

255 Alors, on a quelques questions à vous poser, Monsieur Garceau. Alors, Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI :

260 Vous dites que le sondage que vous avez envoyé à toutes les adresses est très clair, 98 % des répondants sont opposés. Combien ont répondu? Quel pourcentage?

M. DANIEL GARCEAU :

265 Le nombre exact c'est...?

Mme JOCELYNE BLANCHET :

On n'a pas le chiffre exact, mais c'est à peu près, c'est presque 60 %.

270 **M. DANIEL GARCEAU :**

Presque 60 %.

Mme JOCELYNE BLANCHET :

275 De la population.

280 **M. DANIEL GARCEAU :**

De la population.

285 **LE COMMISSAIRE :**

Bien, pouvez-vous éventuellement nous écrire un petit mot pour nous dire : « On a reçu tant de questionnaires sur tant de questionnaires envoyés »?

290 **M. DANIEL GARCEAU :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

295 Merci beaucoup.

Mme JOCELYNE BLANCHET :

Bien, de toute façon, vous les avez tous.

300 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, bien c'est ça. C'est assez conséquent.

305 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, une autre question. Monsieur Garceau, est-ce que vous siégez à la MRC?

310 **M. DANIEL GARCEAU :**

Non. Je siége au Conseil municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle. Je suis le pro-maire présentement pour l'année 2015.

315 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous participez aux réunions, sous une forme ou sous une autre? Vous êtes membre d'une municipalité régionale comté? Vous êtes membre de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu?

320 **M. DANIEL GARCEAU :**

Non, de la MRC de Jardins-de-Napierville.

325 **LE PRÉSIDENT :**

Les Jardins-de-Napierville, O.K. Bon, alors écoutez, on voudrait savoir, puis on va poser la question aux élus qui vont venir faire leur présentation. En première partie, on nous a établi qu'il y avait des mécanismes optionnels de réciprocité, pour ce qui est des distances séparatrices, puis les réglementations qui sont applicables par la MRC.

330

Est-ce que vous pourriez nous expliquer, dans vos mots ou selon votre expérience, pourquoi les MRC, pour quelque raison que ce soit, n'ont pas utilisé cet outil de réciprocité pour déterminer des distances séparatrices pour des projets qui pourraient affecter les deux territoires?

335 **M. DANIEL GARCEAU :**

Je pense que c'est parce qu'on avait fait... on n'en avait pas besoin à l'époque. Quand ça a commencé en 2010, on a tous fait chacun notre règlement pour l'histoire des implantations d'éoliennes.

340

LE PRÉSIDENT :

Puis à votre connaissance, il n'y a pas eu de débat au sein de chacune des MRC pour dire : bon, on devrait peut-être parler à notre voisin pour voir dans quelle mesure on peut convenir de distances communes?

345

M. DANIEL GARCEAU :

Ça, je ne pourrais pas vous répondre là-dessus. Ça serait plutôt le maire qui pourrait vous répondre là-dessus. C'est lui qui suit toutes les assemblées de la MRC.

350

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie, Monsieur Garceau. Je vous remercie, Madame.

355

M. DANIEL GARCEAU :

Merci beaucoup.

360

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD

LE PRÉSIDENT :

365

Alors, j'inviterais maintenant, madame Patricia Dorantes Brassard, s'il vous plaît, à venir faire sa présentation. Bonsoir, Madame.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

370

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, on s'entend bien, 10 minutes? Vous avez un effort de concision.

375

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

Oui. Mon effort de concision, je l'ai déjà fait à la maison, j'arrivais à 12 minutes, je vais essayer d'arriver à 11, à peu près.

380

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

385

Laissez-moi juste partir mon chrono pour m'aider à gérer mon temps.

Donc : « Citoyens et agriculteurs, ensemble, disent non au Projet éolien Saint-Cyprien. »

390

Je suis agricultrice avec mon mari sur la terre ancestrale, avec mon beau-père aussi et même nos deux enfants nous accompagnent. J'ai fait le tour des trois municipalités pour voir les affiches, les nombreuses affiches qui étaient soit sur des terres agricoles, sur des bâtisses agricoles ou sur des propriétés privées. Nous en avons répertorié 137 dans les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, Lacolle et Saint-Bernard-de-Lacolle dont vous avez reçu copie dans mon mémoire.

395

Il y a aussi 46 pancartes depuis qui ont été conçues et qui ont été utilisées par la manifestation qui a eu lieu le 13 juin dernier pour un total de 183 pancartes qui disent toutes le

400 même message : « Non, au projet éolien Saint-Cyprien. » À ça s'ajoute un sous message qui, en tant qu'agricultrice, m'a beaucoup touchée, qui est la protection de la terre agricole locale.

405 Donc, dans mon mémoire, je vous ai fait une démonstration statistique pour essayer de, en fait, je vais répondre à une question, je me demandais c'était quoi l'éolien au Québec en regard de la qualité de terre, de la qualité des sols pour l'agriculture, et ce, pour chaque région administrative.

410 Je voulais comprendre qu'est-ce qui se passait parce que je voyais bien qu'il y avait une opposition qui était très forte ici dans le secteur. Donc, je voulais en connaître l'ampleur et connaître pourquoi l'opposition était si forte dans le secteur.

415 Quand je dis « secteur », je vais utiliser ça souvent, c'est Saint-Cyprien et les municipalités environnantes.

420 Donc, ce qui est intéressant de remarquer, j'ai fait différents comparatifs. Ce graphique-là, je l'ai gardé parce que je le trouvais bien. Il a l'air un peu farfelu, mais c'est intéressant ce qui en ressort. J'avais appelé au BAPE, puis on m'avait dit, au moment où j'avais appelé, qu'il y avait 350 avis de dépôt de mémoire ou de présentations verbales qui avaient été soumis.

425 Pour l'échangeur Turcot, les travaux qui avaient été prévus il y a quelques années, ils en avaient reçu 110, pour un lieu où il y a 300 000 véhicules qui passent quotidiennement.

430 Donc, ce que j'en ressors de cette observation-là, du graphique, c'est que le projet éolien Saint-Cyprien, on ne peut aucunement faire un lien avec le nombre, en fait les préoccupations des gens ne sont nullement liées avec le nombre d'éoliennes prévu dans le projet. Sinon, ça serait contradictoire, là, ici. Donc, c'est plus profond que ça.

435 Sur le site de la Municipalité de Saint-Cyprien, on dit que l'agriculture est un patrimoine à préserver. Et d'ailleurs, je me suis questionnée, j'ai continué d'approfondir ma réflexion entre le moment où vous avez reçu mon mémoire et aujourd'hui, je me suis questionnée : c'est quoi ce patrimoine culturel là, en regard du principe K de la protection du patrimoine culturel?

435 Pourquoi est-ce qu'on défend avec tant de vigueur et aussi de détermination notre patrimoine culturel? Donc, ma réponse, c'est la démonstration d'aujourd'hui. C'est dire que le secteur de Saint-Cyprien, eh bien, c'est la petite Saskatchewan. Donc, là, on peut voir au fond, il y a des belles montagnes, il y a une belle plaine.

J'ai parlé de ça avec mon beau-père qui est natif d'ici. Lui, il est la sixième génération à Saint-Cyprien, et il me parlait d'un de ses oncles qui avait été, dans les années 1927, en

440 Saskatchewan pour aller faire les moissons et il était revenu de là avec des idées de grandeur, avec une idée de c'était quoi des grandes terres productives. Et il n'était pas tout seul. Il y en avait d'autres, localement, qui l'avaient accompagné pour faire cet exercice-là. Et en Saskatchewan, à la même époque au début des années 20, il faut savoir aussi qu'il y avait des programmes qui étaient installés pour favoriser l'immigration européenne ici, pour stimuler leur économie.

445 Donc, on peut voir que sur les photos, la mécanisation n'était pas encore arrivée, mais notre cher Hercule, on parle de l'oncle Hercule ici qui est revenu, ce cher Hercule, quand il est revenu avec cette idée-là, quand la mécanisation est arrivée par chez nous, ça leur a permis de mettre ça en pratique.

450 Donc, l'idée d'avoir des grandes terres libres de tout obstacle, des terres dégagées, était bien présente dans l'esprit des gens et pour y arriver, bien sûr, ça demandait un dur labeur, parce qu'il y avait des tas de roches un peu partout, des souches qui obstruaient le travail. Donc, il y a la notion de sacrifier cette responsabilité qui est là.

455 Dans Bibliothèque et Archives Canada, on dit que le Canada c'est de la géographie. On dit que le sentiment d'appartenance à une région particulière fait partie intégrante de leur identité. Qu'il y a des points communs qui peuvent être faits entre différentes régions. Nous, notre point commun entre Saint-Cyprien et le secteur de Saint-Cyprien, ça se fait avec la Saskatchewan.

460 Quand on regarde cette terre-là, on voit que c'est une belle terre dégagée, c'est beau. Au fond, à droite, on peut voir le clocher de Saint-Bernard-de-Lacolle et la photo est prise de Saint-Cyprien. Donc, pour être capable de voir le clocher, il faut que ça soit bien dégagé. Et pour ça, bien, il a dû y avoir beaucoup de travail de la part des agriculteurs sur ces terres-là, sur plusieurs générations.

465 Ensuite de ça s'ajoute qu'entre 1960 et le milieu des années 80, il y a eu une forte d'immigration européenne dans le secteur provenant principalement de la Suisse, de la Belgique, de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne, entre autres. Ces gens-là sont arrivés ici avec aussi des idées de grandeur, des grands espaces, mais surtout parce qu'ils étaient limités dans
470 l'espace de leur pays d'origine pour faire de la production agricole.

Donc, quand ils sont arrivés ici, c'était un esprit de liberté. La possibilité d'être propriétaire, non seulement de leur entreprise, mais aussi de leur terre, ce qui n'était pas nécessairement possible d'où ils venaient, et la possibilité de pouvoir prospérer en agriculture.

475 Nécessairement, on sous-entend, quand on parle d'immigration, on parle de sacrifices importants puis on parle aussi d'un legs culturel important aussi qui est parfaitement en harmonie

avec la démonstration par rapport à la Saskatchewan locale, que je vous parlais de mon cher oncle Hercule, là. C'est parfaitement en harmonie au niveau des valeurs.

480

Donc, ça veut dire quoi, ça? Ça veut dire voir loin. Une terre libre de toute contrainte. Une terre propre. C'est ça qui est valorisé localement depuis plusieurs générations. C'est un symbole de liberté physique, parce qu'il n'y a pas plus de contraintes dans notre champ de vision. C'est un symbole de liberté légale, parce que comme on dit chez nous, on est maître chez nous. C'est un symbole de liberté morale, parce que quand on voit loin, on peut aller au bout de nos ambitions, que ce soit pour des gens locaux qui ont vu ça en Saskatchewan ou pour des immigrants, c'est important d'avoir ce sentiment de liberté là. Et quand on y arrive bien, c'est un symbole de prospérité puis de réussite aussi.

485

Ensuite de ça, c'est quoi aussi cette terre-là? C'est le devoir et la responsabilité de la protéger pour conserver notre fierté, notre dignité en pensant aux générations futures. Puis je suis dans une famille agricole, et je le vois bien, ça se fait tous les jours ce legs-là.

490

Et là, Messieurs les commissaires, mon rôle le plus difficile dans ma présentation c'est de vous transmettre ça, de l'intérieur. Moi, ça fait 10 ans que je suis avec mon mari puis dans une famille agricole. Il faut être à l'intérieur, je pense, pour comprendre ça et je vais essayer de vous le transmettre.

495

Une terre pour un agriculteur, ce n'est pas juste un outil de travail. Une terre pour un agriculteur c'est le reflet de soi-même, c'est le prolongement de soi. Ça fait partie de soi. Ils disent « l'amour de la terre ».

500

Vous allez entendre différents témoignages d'agriculteurs. C'est peut-être difficile à exprimer parce qu'on parle de sentiment puis c'est des gars plus techniques, mais c'est profond. Ça va vraiment partir d'eux. Puis moi, ça m'a pris longtemps à mettre des mots là-dessus, parce que ça détermine vraiment notre mode de vie, notre façon d'être.

505

Il y a différents documents que vous allez pouvoir retrouver, des mémoires qui ont été déposés par des agriculteurs dans le projet Saint-Valentin. J'ai retenu quelques citations aussi dans mon entourage. Il y a quelqu'un qui a dit : « Mon père s'est fait mourir sur cette terre-là quand il a voulu la nettoyer, quand il a l'a achetée. » Il a nettoyé, il enlève les tas de roches, il la rend belle. Ça, ça veut dire qu'un agriculteur, il n'est jamais trop malade pour aller travailler sur sa terre. Il a beau avoir le cancer, ce n'est pas grave, il va y aller, ça fait partie de lui.

510

Il y a un autre agriculteur qui dit : « J'ai vu mon père et mon grand-père travailler dans les années 70 comme ça ne se peut pas, pour rendre les terres faciles à travailler dans les années à venir. » Donc, on voit ici la notion de legs d'une génération à l'autre.

515

520 Il y a aussi une agricultrice qui dit : « Mon père tomba fou amoureux des grands espaces et des excellentes perspectives en production laitière. » Donc, quand je parlais d'immigration, de la notion de grand espace, on le voit ici. Elle ajoute : « Mon père dit toujours que d'être fermier ce n'est pas juste un boulot, c'est un mode de vie. » Donc, c'est à la base de c'est quoi l'agriculture.

525 Donc, on le voit ici, la Saskatchewan aujourd'hui. On voit des belles montagnes, on voit une belle plaine. Et puis quand on voit chez nous, on peut dire que la vision de notre cher oncle Hercule et des gens locaux a réussi, et des gens aussi qui ont immigré, a réussi parce que nous avons de superbes terres dégagées, qui sont productives. Et les gens aussi qui ne sont pas agriculteurs, qui ont décidé de vivre dans cet environnement-là, l'apprécient tous les jours.

530 Donc, le paysage traduit nos préoccupations relatives à la qualité de vie et notre résistance à la disparition des spécificités territoriales. C'est ce qu'il faut comprendre. C'est ce qu'on fait dans l'exercice du BAPE. C'est ce qu'on a essayé de faire à la CPTAQ, à la Régie de l'énergie, et cetera, on les a toutes faites. On essaie de résister à la disparition de cette spécificité-là, la terre propre, libre de toutes contraintes.

535 Une autre photo aussi des environs. Le paysage évolue et se modifie constamment, si bien que toute intervention doit assurer un développement durable fondé sur le droit, le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif.

540 J'ai fait la démonstration dans ce sens-là pour amener à transmettre une certaine sensibilité pour qu'il y ait une écoute par rapport à cet aspect-là qui est difficile à décrire, parce qu'il n'est pas écrit dans aucun règlement, dans aucune loi, il n'y a rien de légal là-dedans. On est à l'intérieur de ce qui motive le noyau local, puis moi, je trouvais que le principe K du patrimoine culturel était le ciment des autres principes qui n'étaient pas respectés. Je suis allée encore plus profond pour essayer de comprendre de quoi est fait ce ciment-là. Bien, il est fait de ça.

545 Donc, en faisant le parallèle entre la Saskatchewan et Saint-Cyprien, on a fait les ponts. On a vu qu'à Saint-Cyprien, il y avait une forte immigration européenne, que les agriculteurs locaux qui ont été travailler en Saskatchewan ont découvert les grands espaces. Ça a amené un système de valeur commune, travail, dur labeur, fierté, dignité, prospérité, liberté, être libres de toutes contraintes.

550 Aujourd'hui nos terres reflètent nos valeurs locales constituant le patrimoine. D'après mon analyse et d'après tous les témoignages que j'ai entendus, parce que j'ai fait beaucoup de recherche autour de moi, c'est ça, notre patrimoine culturel à Saint-Cyprien et dans notre secteur.

555

560 C'est la responsabilité commune, des sacrifices des générations passées pour transmettre ces valeurs et ces belles terres productives aux générations futures. Une terre c'est quoi? C'est le reflet de soi même, le prolongement de soi. Je ne sais pas comment exactement l'exprimer, mais c'est ça. Le reflet des valeurs profondément ancrées chez les non-signataires. Le promoteur ignore ces valeurs et traditions profondes qui nous définissent.

Le BAPE doit y être sensible sans quoi, qui le sera?

565 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends que c'est votre conclusion?

570 **Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :**

Oui. En espérant avoir contribué par ces précisions à donner un éclairage à nos valeurs qui déterminent notre réalité locale et qui expliquent indéniablement pourquoi la position d'opposition aux projets – avec un X puis un S – éoliens est si forte et pourquoi le projet éolien Saint-Cyprien ne peut s'harmoniser avec le milieu.

575 Citoyens et agriculteurs ensemble disent non au projet éolien Saint-Cyprien.

LE PRÉSIDENT :

580 Alors, merci de votre témoignage, Madame. Je comprends qu'il y a des éléments qui sont passablement différents de votre mémoire, dans votre présentation.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

585 En fait, c'est un approfondissement. Parce que je n'aurais pas voulu saouler les gens avec une présentation statistique, et puis c'est comme je vous dis, dans le principe K, j'ai discuté avec des gens de mon entourage pour me rendre compte que peut-être que je n'avais pas bien exprimé ma pensée lors du dépôt de mon mémoire. Et cette réflexion-là que je vous dis de l'origine de pourquoi... parce que notre comparatif, nous, c'est le projet en Montérégie à Saint-Rémi. Puis dans notre maison, on a essayé de comprendre : comment ça qu'ici, on est autant déterminés avec vigueur depuis cinq ans.

595

LE PRÉSIDENT :

600 Juste un instant, Madame. Monsieur, si vous avez un dialogue à faire, je vous inviterais à le faire en arrière, s'il vous plaît. On essaie de comprendre qu'est-ce qui se dit en avant. S'il vous plaît. Merci, Madame.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

605 Donc, c'est ça. La réflexion, on l'a depuis plusieurs semaines. Et puis c'est ça, je parlais donc avec quelqu'un de mon mémoire pour me rendre compte que je n'avais pas bien exprimé en quoi était le patrimoine culturel ici. Je l'avais en tête, mais le mettre sur papier c'est deux choses. Comme je vous dis, c'est de mettre des mots sur quelque chose qu'on vit puis qu'on ressent. Ce n'est pas évidemment. Il faut le reconnaître pour commencer.

610 Donc, j'ai fait cet exercice-là après avoir déposé mon mémoire, avec mon beau-père, en discutant avec les gens de mon entourage. J'ai appelé aussi des familles qui avaient immigré autour pour comprendre que c'était quoi la réalité. Puis j'ai voulu... c'est quelque chose qui se transmet très mal par écrit, parce qu'on parle de « senti ». Donc, j'ai voulu profiter de cette tribune-là, de la présentation verbale, pour approfondir cet aspect précis là qui, comme je vous dis, moi, dans mon mémoire, je parlais macro, micro, bien là, je suis dans le micro intérieur des valeurs des gens du secteur.

620 Donc, en mon sens, c'est ce qui peut motiver la forte opposition. C'est ce qui peut motiver des gens qui vont dire : « Bien ça, ça me dérange, ça, ça me dérange. » Mais au fond du fond, j'ai l'impression que ça, c'est très présent, mais ça peut être difficile à reconnaître puis mettre les mots.

625 Donc, c'est l'exercice qu'on a fait puis ça demandait un peu un exercice historique aussi, puis de comprendre le secteur. Il y a beaucoup de gens aussi qui, en agriculture que je remarque qui sont contre le projet. Puis j'ai regardé les noms de famille, vous allez les voir vous autres aussi, ce n'est pas des Québécois de souche, puis je me suis dit, c'est une réalité qu'il faut tenir compte. Il faut y être sensibles aussi à ça.

630 **LE PRÉSIDENT :**

635 Alors, je vous remercie beaucoup. Je vous demanderais éventuellement de prendre entente avec madame Poliquin pour déposer votre présentation écrite. Et à ma connaissance, il y a peut-être des questions de droit d'auteur. Je vois que vous avez utilisé des photographies?

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

640 Ah, bien ça, c'est des... toutes les photos sont de moi, sauf les photos historiques. Mais j'ai
fait des recherches. En fait, je vais regarder ça avec madame Poliquin. Si jamais il y a des
diapositives à enlever, je les enlèverai.

LE PRÉSIDENT :

645 S'il vous plaît. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

650 Ne vous sauvez pas. Vous avez dit : la Régie, la CPTAQ, on les a toutes faites. Êtes-vous
allée faire des représentations à la CPTAQ sur ce projet-là?

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

655 Le Projet éolien Saint-Cyprien?

LE COMMISSAIRE :

Oui.

660 **Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :**

665 Oui. En fait, moi, dans ma maison, je suis avec mon beau-père et puis mon mari qui sont
agriculteurs. Donc, aussitôt qu'il y a des documents à faire produire pour la CPTAQ, je suis
derrière aussi.

670 Donc, nous avons déposé un document à la CPTAQ, pas dans le même esprit que je vous
présente aujourd'hui, parce que ça ne serait pas l'objet. Notre point de vue, c'était plutôt en lien
avec la ligne de transport au moment où est-ce qu'on avait fait notre dépôt.

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Qui est un des mémoires qu'on verra plus tard?

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

675 C'est un des mémoires, oui, c'est mon beau-père.

LE COMMISSAIRE :

Ça va.

680

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

Il y a un groupe, oui, de deux agriculteurs.

685

LE COMMISSAIRE :

Oui, c'est ça. Une autre petite question vite. Votre photo qui montrait les vastes terres avec le clocher au bout, elle a été prise sur la Grande ligne du Rang-Double?

690

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

J'en ai deux, de mémoire. J'en ai une qui... la première que vous avez vue, oui, elle a été prise sur la Grande ligne du Rang-Double. La première, celle qu'on voit d'un angle plus large. Celle qui est prise verticalement, elle, elle a été prise sur la Grande Ligne à Saint-Bernard.

695

LE COMMISSAIRE :

O.K.

700

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

705

Merci beaucoup.

Mme PATRICIA DORANTES BRASSARD :

710

Plaisir. Merci.

715

M. VINCENT GRÉGOIRE

LE PRÉSIDENT :

720

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Vincent Grégoire, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Grégoire.

M. VINCENT GRÉGOIRE :

725

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

730

Alors, la parole est à vous.

M. VINCENT GRÉGOIRE :

735

D'accord. Depuis la venue des promoteurs éoliens dans la région, le monde agricole est divisé. Cela crée des grands malaises entre les agriculteurs. Ce projet a complètement bouleversé nos valeurs d'entraide et de solidarité qui définissent notre domaine.

740

Aujourd'hui, on établit des projets éoliens dans les plus belles terres agricoles du Québec et dans les terres drainées à proximité des habitations. Je ne comprends pas qu'on en soit rendu là. Pourquoi la CPTAQ, le MAPAQ et le gouvernement du Québec sacrifient-ils, de concert, nos terres agricoles au profit de l'industrie éolienne?

745

Comme d'autres agriculteurs, je pensais que ces instances étaient mises en place pour préserver nos ressources naturelles, notre terre agricole nécessaire à notre travail.

Est-ce acceptable que des agriculteurs qui n'ont pas signé d'entente avec les promoteurs subissent des nuisances du projet éolien?

750

Premièrement, qu'il n'y ait aucune garantie écrite que jamais, au grand jamais, une ligne de transport électrique ne sera érigée dans nos champs pour raccorder le projet éolien de Saint-Cyprien au poste de transformation d'Hydro-Québec à Napierville.

755

Deuxièmement, que l'accès des terres soit difficile pendant la phase de construction qui débutera au printemps, en plein dans le temps des semences. Nous sommes dépendants de la température. Les semences doivent être effectuées dans les meilleurs délais possible. Un changement de signalisation, exemple sens unique sur une route ou une augmentation

importante et soudaine de quantité de camions, soit 3 600 camions et des transports hors norme sur les routes peuvent rendre nos déplacements difficiles sur des chemins de campagne déjà étroits avec des machineries agricoles déjà imposantes.

760

Aucun plan de transport ne peut réellement être déterminé d'avance. Dans les faits, il fait beau, on travaille. Un orage peut arriver subitement et nous devons tout ranger d'urgence. Je possède des terres qui se situent près du village de Napierville jusqu'à un peu plus de 700 mètres de l'aire d'étude du projet de Saint-Cyprien, tout le long du Rang Double. Lorsque je pense aux inconvénients majeurs que vivraient mes collègues non-signataires qui ont des terres dans la Grande ligne du Rang-Double, je me sens choqué. Ce n'est pas d'un service de plaintes dont nous avons besoin pour être efficaces, c'est que la phase de construction ne s'effectue pas dans des moments les plus cruciaux pour nous en grande culture, le printemps.

765

Troisièmement : difficulté d'accès au plan d'engrais chez Synagri qui se situe au 18, Rang Double, à 500 mètres de l'aire d'étude du projet éolien de Saint-Cyprien.

770

Quatrièmement : accès difficile aux champs qui se poursuivra pendant neuf mois. Nous subirons des effets semblables vécus au printemps 2016, aussi lors des récoltes 2016. Cela n'augure rien de bon pour notre travail cette année-là.

775

Cinquièmement : la fin de l'utilisation des drones qui est un outil utilisé par un nombre grandissant d'agriculteurs. Cet outil est capable de couvrir avec une grande précision, une très grande superficie de terre en un court temps. En grandes cultures, il permet, par exemple, de localiser les carences et de les corriger avec précision.

780

Sixièmement : l'impossibilité de profiter de la pulvérisation aérienne de fongicides, d'insecticides et d'herbicides ainsi que de l'épandage d'engrais et des semis d'engrais verts, car la présence des éoliennes engendre des risques.

785

Septièmement : la crainte de perte de communication de GPS, nécessaires à l'agriculture de précision.

Huitièmement : la réduction des moyens pour éloigner les animaux ravageurs dans les cultures; chasse, coup de canon. Des colonies d'oiseaux migrateurs font halte dans les champs, les coups de fusil pourraient entraîner les colonies d'oiseaux à s'envoler brusquement et à se faire tuer dans les corridors éoliens.

790

Neuvièmement : l'impossibilité de construire des bâtiments agricoles à l'endroit désiré par le promoteur à proximité d'une éolienne, ce qui brime sa liberté et lui crée un préjudice défavorable, comparable aux autres agriculteurs.

795

Dixièmement : en plus des dépôts de poussières sur les champs pendant la phase de construction qui peut diminuer les rendements de production.

800 Toute notre vie, les agriculteurs, on travaille avec dignité à améliorer nos terres pour léguer un héritage agricole durable. Non pas un héritage industriel incertain. Être responsable de notre part de laisser des terres qui auraient perdu tous leurs droits décisionnels en héritage à nos enfants. Une chose est sûre, les droits décisionnels des promoteurs seraient toujours actifs.

805 Est-ce que l'appât du gain peut justifier un tel sacrifice? Est-ce que nos enfants seront fiers de nous si on leur lègue toutes ces nuisances? Même si ces nuisances ont été dites au BAPE de Saint-Valentin, du projet Saint-Valentin, le promoteur ne peut reconnaître les nuisances de son projet éolien à notre travail agricole.

810 D'ailleurs, il en a fait la preuve à la période de questions en mai dernier. Quand on lui a demandé s'il a pris en considération des impacts du projet pour ce qui est des productions agricoles avoisinantes autres que celles des signataires? Stéphane Poirier a répondu :

815 « Jusqu'à présent, je ne peux pas vraiment voir de situations qui pourraient amener des problématiques au niveau des entreprises agricoles qui seraient dans la région ou sur des terres à proximité. »

820 Donc, comment est-ce possible pour le promoteur d'élaborer des pistes de solution en concert avec les agriculteurs qui n'ont pas signé d'entente avec eux et qui travaillent à proximité de l'aire du projet, alors qu'il ne perçoit pas de nuisances possibles pour eux dans leurs pratiques agricoles?

C'est bien écrit dans les principes de la *Loi sur le développement durable* :

825 « La participation et l'engagement des citoyens, des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer cette durabilité sur le plan environnemental, social et économique. »

Ce travail n'a pas été fait ici.

830 Maintenant, l'heure n'est pas au rattrapage. À cette étape du projet, cette iniquité a eu pour résultat de déchirer le tissu social, autant avec les citoyens que dans notre monde agricole et a laissé des marques vives.

835 Comme ce projet ne respecte pas les principes de participation et d'engagement de la *Loi du développement durable* dans notre région, il appert que la seule solution envisageable serait

une relocalisation du projet dans une région favorable aux projets éoliens. Ainsi, le promoteur EDK pourrait bâtir son projet sur de nouvelles bases en concert avec son milieu d'accueil, et ce dès le début.

840

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est tout?

845

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Oui. C'est un résumé à mon gros mémoire.

850

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Grégoire. Bien, on y retrouvait certains thèmes. Comme je vous l'ai dit, on les a tous lus. Alors, la question, vous avez beaucoup parlé d'enjeux agricoles. Pour vous, est-ce que vous avez fait des représentations à la Commission de protection du territoire agricole?

855

M. VINCENT GRÉGOIRE :

On a écrit, puis on a fait des demandes. On n'a pas eu grand résultats, puis c'est pour ça qu'on est ici. On compte sur vous pour nous appuyer plus qu'eux.

860

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Haemmerli?

865

LE COMMISSAIRE :

Oui. Bien, on va peut-être regarder avec eux, mais comme ça, en première approximation, vous avez parlé du distributeur d'engrais Synagri. Il dessert quel bassin d'agriculteurs?

870

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Il dessert assez large. Il se rend à Saint-Paul, Saint-Valentin, Saint-Bernard, Lacolle. Il passe beaucoup par ces coins-là. Puis la Grande ligne du Rang-Double est beaucoup son chemin. Je lui ai même posé la question : « Quel est le pourcentage de sortie d'engrais qui va vers la Grande ligne du Rang-Double par rapport à vers le village de Napierville? » Il m'a répondu : « 40 % ». 40% vers la Grande ligne du Rang-Double, qui retourne vers des villages

875

comme Saint-Valentin, Lacolle, Saint-Bernard, et 60 % qui va vers Napierville, qui va l'autre côté du village.

LE COMMISSAIRE :

880

D'accord. Mais est-ce que vous savez c'est 40 % ou 60 % de... est-ce que vous avez une idée de l'ampleur du commerce pratiqué par ce distributeur, le nombre de voyages ou on va devoir chercher nous-mêmes?

885

M. VINCENT GRÉGOIRE :

Non. J'ai une petite idée, mais je peux vous dire qu'il passe très souvent devant chez nous.

LE COMMISSAIRE :

890

Ça va. Vous, vous produisez, vous nous dites que vous êtes un agriculteur, nombreuses générations, tout ça, mais qu'est-ce que vous produisez, vous?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

895

Du maïs et du soya.

M. VINCENT GRÉGOIRE :

900

Vous n'êtes pas un producteur laitier?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

905

Nous l'avons été, mais ça fait 12 ans qu'on ne l'est plus.

LE COMMISSAIRE :

910

Ah, je fais des liens entre les mémoires. D'accord. Est-ce que c'est des cultures qui sont des grosses consommatrices d'épandage aérien?

M. VINCENT GRÉGOIRE :

915

Bien, ça, ça peut être occasionnel, accidentellement. Si un arrosage n'a pas été fait à temps, bien là, c'est le dernier recours qu'il nous reste.

LE COMMISSAIRE :

Vous voulez dire, standard avec le tracteur puis la machinerie en arrière?

920 **M. VINCENT GRÉGOIRE :**

C'est ça. C'est ça. Mais là, de plus en plus, on parle de l'implantation des plantes vertes qui se font l'été avec des avions.

925 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Je vous remercie.

930 **M. VINCENT GRÉGOIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

935 Merci, Monsieur Grégoire.

M. DANIEL REID

940 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Daniel Reid, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Reid.

945 **M. DANIEL REID :**

Bonsoir, Messieurs les commissaires. Je me présente, Daniel Reid de Lacolle. Je commence par vous faire part de ma recherche sur la valeur des propriétés. De nombreux facteurs affectent le prix d'une propriété. La valeur touristique et l'aspect bucolique d'une région, la recherche d'une qualité de vie où on peut avoir la paix sont des critères appréciés en zone rurale de qualité à proximité des grands centres et qui ont une valeur monnayable non négligeable.

950

955 Suite à l'érection d'éoliennes géantes, il est évident pour la personne voulant vendre sa propriété que la difficulté de trouver un acheteur sera beaucoup plus grande et que la dévaluation sera d'autant plus grande que les éoliennes seront à proximité.

960 Donc, je vais passer quelques diapos qui expriment une étude qui a été réalisée à ce propos.

Les éoliennes font baisser les prix de l'immobilier. Ça a été publié le 26 février 2014. C'est la première étude sur l'impact des éoliennes sur le prix de l'immobilier qui a été dévoilée. Elle réserve quelques surprises.

965 « *C'est confirmé. Pour la première fois, une étude sérieuse vient de le démontrer. Les éoliennes dévaluent les propriétés situées dans leur périmètre. À deux kilomètres des éoliennes, les logements perdent 11 % de leur valeur; à quatre kilomètres, c'est 3 %.*

970 L'étude a été menée sur un million de logements. *Réalisée en Angleterre, au Pays de Galles, les chercheurs de la London School of Economics ont comparé les changements de prix d'un million de logements sur 12 ans, dans des endroits où des éoliennes sont déjà installées, vont l'être ou ont été rejetées par les autorités locales.*

975 On a la citation ici, le lien Internet.

À cela, j'aimerais ajouter que pendant la première partie des audiences du BAPE, un représentant du promoteur a mentionné des dévaluations pouvant aller jusqu'à 40 % dans certains cas de vente de maisons à proximité d'éoliennes industrielles.

980 Deuxième point : une zone tampon empiétant sur le territoire de notre MRC du Haut-Richelieu. Donc, la zone d'exclusion minimale du parc éolien déborde la municipalité de Saint-Cyprien. La réglementation de Saint-Cyprien et de la MRC des Jardins-de-Napierville permet l'érection d'une éolienne lorsqu'une zone d'exclusion minimum de 750 mètres des résidences est respectée.

985 L'éolienne numéro 3 est située à 90 mètres de Lacolle. Donc, la zone d'exclusion de cette éolienne n'est pas sur le territoire de Saint-Cyprien, elle déborde de 660 mètres le territoire de Saint-Cyprien et se trouve dans le territoire de Lacolle et de la MRC du Haut-Richelieu. Elles sont dans notre cour, à Lacolle.

990 Ici, c'est la quatrième en bas, là, celle qu'on parle. Puis il y a des lignes bleues. Vous voyez la municipalité de Lacolle.

995 Donc à mon avis, cette éolienne et la zone de 750 mètres ne sont pas à l'intérieur de la
municipalité de Saint-Cyprien; elles devraient être sujettes à la réglementation du territoire voisin.
Notre réglementation à Lacolle impose une distance de 2,125 kilomètres des habitations, ce qui
n'est pas respecté dans les cas de l'éolienne numéro 3 ni pour l'éolienne numéro 8. Celle qui est
en haut à droite.

1000 Troisième point : Recours collectifs. Un récent reportage de Radio-Canada datant du 11 mai
2015 nous apprend l'existence de recours collectifs contre des promoteurs éoliens au Québec. Je
cite :

1005 *« Des résidents de Saint-Ferdinand ont eu, en octobre 2014, la permission de la Cour
supérieure du Québec d'intenter le premier recours collectif de la province contre des promoteurs
éoliens. Près de 500 résidents, voisins du parc, pourraient s'inscrire à ce recours contre Éoliennes
de l'érable. L'objet du recours est la poussière et le bruit durant la phase de construction et la
dévaluation des propriétés par la suite.*

1010 *Récemment, un deuxième groupe de citoyens ont déposé une plainte à propos du bruit et
de la poussière et craignent que leur maison ne perde de la valeur. Ces résidents de Saint-Jean-
de-Brébeuf, dans Chaudière-Appalaches, tentent d'obtenir des tribunaux la permission d'exercer
un recours collectif contre le promoteur éolien Invenergy et même contre Hydro-Québec qui a
retenu ce projet en milieu habité. »*

1015 Donc, il sera présenté devant les tribunaux un plaidoyer voulant démontrer que la présence
de parcs éoliens a causé des troubles de voisinage et des pertes de valeur des propriétés. Il
semble que la procédure de recours collectif soit une avenue de plus en plus envisagée chez les
résidents à proximité d'éoliennes industrielles au Québec.

1020 Espérons qu'à Saint-Cyprien, Saint-Bernard et à Lacolle, le projet ne sera pas mis de
l'avant et que nous n'aurons pas à aller vers ce genre de procédure.

1025 Prochain point : Formulation du décret autorisant des projets autochtones.

 L'idée d'offrir aux Nations autochtones la possibilité de développer des mégawatts
d'électricité éolienne n'était pas mauvaise en soi. Mais avait-on le moindrement évalué la
possibilité qu'une Nation autochtone puisse obtenir un contrat éolien dans les conditions
édictées?

1030 Jusqu'à date, toutes les soumissions ont été refusées, car elles coûtaient trop cher. Reste le
projet éolien à Saint-Cyprien que nous étudions présentement.

1035 Dans ce décret pour les projets autochtones, le deuxième problème dans ces caractéristiques est que le législateur a oublié d'y inclure la nécessité d'obtenir le consentement et les autorisations de la population locale et des élus municipaux avant approbation.

1040 Le projet éolien de Saint-Cyprien serait le seul projet, parmi tous les projets éoliens déjà acceptés ou à l'étude au Québec, où l'accord du Conseil municipal ne serait pas un prérequis.

Questions :

1045 Finalement, le décret aura-t-il servi à quelque chose? Comment se fait-il qu'il était écrit pour les Nations autochtones et qu'aucune d'entre elles n'a pu en profiter? Pourtant, on aurait pu le modifier en cours de route, mais personne n'en a fait la demande. (Voir la ligne 216, première partie des audiences jeudi 21 mai en après-midi.)

1050 À mon avis, ce fut un grave manquement à l'époque de la part du législateur, lacune qui n'a jamais été corrigée par la suite. Pourquoi le projet n'a-t-il pas été mieux écrit pour rejoindre les autochtones? Pourquoi avons-nous été obligés de manifester notre opposition pendant tant d'années au projet à Saint-Cyprien, alors que le projet aurait pu être déplacé ailleurs au Québec si le décret l'avait permis.

1055 J'en saute un grand bout pour respecter le temps.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Il vous reste encore une minute, une minute trente.

1060 **M. DANIEL REID :**

Pourquoi les campagnes se sont dépeuplées et comment y remédier?

1065 Actuellement, nous sommes dans une situation de dépeuplement des campagnes. Amorcé dès 1945, le dépeuplement des campagnes s'est accentué par la suite dans les décennies qui ont suivi.

Je vais en passer un bout pour respecter le temps.

1070 Pourquoi faudrait-il installer des parcs d'éoliennes industrielles sur ces terres? Voulons-nous vraiment transformer nos campagnes en zones industrielles désertiques plutôt que d'essayer de leur redonner une vitalité saine et attrayante.

1075 La revitalisation des campagnes doit s'inspirer des travaux de la Commission sur
l'Agriculture et l'Agro-Alimentaire au Québec en 2008, rapport connu sous le nom de rapport
Pronovost.

1080 L'occupation dynamique du territoire rural du Québec commande en effet une approche
renouvelée des activités agricoles et de ses activités complémentaires qui seraient non seulement
permises, mais encouragées sur le territoire agricole et à proximité de celui-ci.

1085 La campagne, pour être vivante, a besoin d'être habitée et d'accueillir des entreprises
rurales plus diversifiées: le fait qu'à peine la moitié de la zone verte soit occupée par des
installations agricoles en activité (en 2008), et que cette situation n'a guère changé au cours des
15 dernières années est symptomatique de la sous-utilisation du potentiel agricole.

1090 Des projets combinant la production et la transformation des produits alimentaires, des
projets destinés à approvisionner un marché régional ou axés sur une niche très spécialisée, des
écoles équestres, des tables champêtres, des lieux d'hébergement à la ferme sont autant
d'initiatives qui sortent des sentiers battus et qui font appel à une utilisation différente et
complémentaire du territoire agricole.

LE PRÉSIDENT :

1095 Alors, en conclusion, s'il vous plaît.

M. DANIEL REID :

1100 J'arrive à la conclusion. Ici, à Lacolle, nous avons un petit verger et nous avons exploité un
rucher et vendu du miel. Sur le marché du travail, j'ai développé une expertise en horticulture et je
peux offrir des conférences sur les sujets suivants : les arbres fruitiers, l'apiculture, les légumes
anciens, l'analyse des sols. J'organise des conférences et des visites horticoles avec la Société
d'horticulture et d'écologie de Lacolle et des environs.

1105 En conclusion, après avoir passé de nombreuses années dans la région de Montréal, j'ai
choisi en 2010, à ma retraite, de venir m'installer à la campagne. J'ai opté pour cette région pour
plusieurs raisons, mais surtout pour sa tranquillité et sa situation géographique.

1110 Espérant que le projet éolien Saint-Cyprien ne sera pas retenu et que notre qualité de vie
puisse perdurer dans cette magnifique région de la Montérégie.

LE PRÉSIDENT :

1115

Alors, merci de votre présentation, Monsieur Reid. Alors, je comprends que votre présentation visuelle ne faisait pas partie intégrante du mémoire qui a été déposé?

M. DANIEL REID :

1120

Non.

LE PRÉSIDENT :

1125

Est-ce que c'est possible pour vous de nous la déposer également?

M. DANIEL REID :

1130

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

On la mettra en annexe de votre mémoire puis ça sera rendu public.

1135

M. DANIEL REID :

Oui, c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

1140

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Reid.

M. DANIEL REID :

1145

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1150

Merci.

M. ROGER HÉBERT

1155

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Roger Hébert, pour la famille Blais, de venir présenter son mémoire.

1160

M. ROGER HÉBERT :

Bonsoir, Messieurs.

1165

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Monsieur Hébert.

M. ROGER HÉBERT :

1170

Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

1175

Alors, la parole est à vous.

M. ROGER HÉBERT :

Le mémoire touche une résidence secondaire, soit un chalet familial.

1180

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1185

Alors, Monsieur Hébert, merci beaucoup de votre témoignage. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1190

C'est parce que vous faites un parallèle, Monsieur Hébert, avec un problème que vous avez eu puis vous avez eu le soutien de la municipalité. Je sais qu'on n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur ni à la même échelle, c'était quoi le type de nuisance des modélistes?

M. ROGER HÉBERT :

1195

C'est un club qui s'est installé qui est à proximité de notre chalet. Puis eux, ils venaient tourner finalement, ils allaient surtout vers l'ouest. Ils sont un peu à l'est, disons, du chalet vers la 221, puis ils venaient tourner en face du chalet. Ce qui implique une décompression du moteur à essence qui est assez bruyant, disons. Puis, par après, on reprend la puissance, on remet de la puissance sur le petit moteur puis ils retournaient à leur piste.

1200

Ça fait que finalement, c'est parce que de plus en plus le club grandissait. On a enduré ça pendant un bout de temps, puis après on en est venu, beaucoup de gens ont dit... en tout cas. Ça fait que finalement, on a demandé à ce qu'ils balisent l'endroit. Ça fait qu'ils vont tout simplement dans une autre direction puis ils arrêtent un peu avant notre boisé puis le bois fait... C'est des petits avions quand même. Ça a un bruit assez particulier, disons.

1205

LE COMMISSAIRE :

1210

Oui. Puis ils font généralement ça la fin de semaine, parce que la semaine ils travaillent. Ça va. Ce que je voulais dire, c'est quoi le type de support que vous avez eu de la Municipalité à ce moment-là? Ça s'est négocié entre le club et la Municipalité?

M. ROGER HÉBERT :

1215

Bien, c'est la Municipalité qui donne les permis pour ça. Puis nous, étant donné qu'on était dans Lacolle, ça fait qu'on en a saisi également le Conseil municipal. On a envoyé un genre de mémoire de même à cet effet-là, qu'on demandait, puis avec la collaboration des directeurs du club, on est arrivé à un *agreement*, à un arrangement.

1220

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

1225

M. ROGER HÉBERT :

Merci, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1230

Alors, merci, Monsieur Hébert.

Mme MICHELINE MATHIEU

1235

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, madame Micheline Mathieu s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Mathieu.

1240

Mme MICHELINE MATHIEU :

Bonsoir, Messieurs. Bonsoir, tout le monde.

1245

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous, Madame.

Mme MICHELINE MATHIEU :

1250

Merci.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1255

Début de la phrase à la page 1 : « Vous avez une très grande décision... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] et sur nos belles fermes. »

1260

Du terrain non cultivable, il y en a partout. Puis si on oublie à la fin de leur vie, les éoliennes évidemment, de les démanteler, cela ferait beaucoup moins mal. Parce qu'on dit qu'on va les démanteler, mais est-ce que vraiment ça va se faire? Et puis au bout de la fin de vie de ces éoliennes-là, les champs, ils vont rester comment, là? En tout cas.

(L'INTERVENANTE POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1265

Merci de m'avoir écoutée. Ce n'est pas long, mais je...

LE PRÉSIDENT :

1270

Votre propos est clair, Madame.

Mme MICHELINE MATHIEU :

1275

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1280

Merci beaucoup.

Mme MICHELINE MATHIEU :

1285

Je suis née sur une ferme. Mon père était un grand cultivateur. Il faisait, il vendait des animaux dans... comment on dit ça? En tout cas, dans des pays et tout ça. Il était très fier de sa ferme. Puis je suis mariée, quand je me suis mariée, on avait une ferme. C'est la plus belle vie qu'on ne peut pas faire, puis c'est tellement beau. Il y a tellement de terrains pas cultivables. Mon Dieu! Pourquoi on ne va pas là? Si on en veut absolument, qu'ils les installent là. En tout cas, merci.

1290

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame, de votre témoignage.

1295

Mme MICHELINE MATHIEU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1300

Merci beaucoup, Madame.

1305

M. CLAUDE CHARRON

LE PRÉSIDENT :

1310

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Claude Charron s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Charron.

M. CLAUDE CHARRON :

1315

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Je vais me prendre un peu d'eau, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

1320

Oui. Alors, la parole est à vous.

M. CLAUDE CHARRON :

1325

Mon nom est Claude Charron, je suis résidant de Saint-Ferdinand dans la MRC de L'Érable. Je suis également riverain d'une centrale d'éoliennes industrielles en opération depuis 18 mois, soit le projet éolien de L'Érable, qui comprend 50 éoliennes de 475 pieds de hauteur. Ce sont des éoliennes Enercon de 2 mégawatts, à peu près le même modèle qui est prévu pour ici à Saint-Cyprien.

1330

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Environ 200 familles habitent la zone d'influence... »

Fin de la phrase à la page 2 : « [...] baisse de la valeur de leur propriété, etc. »

1335

Et ce, malgré la première recommandation du premier BAPE au Québec en 1998, le Nordais, la recommandation du BAPE à l'effet que : « Pas d'éoliennes en milieux habités. »

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1340

Début de la phrase à la page 2 : « Forts de l'expérience, des riverains de parcs... »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] Voici quelques témoignages recueillis dans la région. »

1345

Ce sont des gens qui ont un visage, qui ont des noms, ce sont mes voisins. Ce sont des personnes.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 3 : « M. X, agriculteur, rang 4... »

1350

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] On ne traiterai pas les animaux de cette façon. »

Je veux dire aussi à la commission, pour le bénéfice de la commission, que plusieurs propriétaires qui ont signé des contrats avec le promoteur sont aussi impactés par le bruit.

1355 Évidemment, ils ne s'afficheront pas publiquement, parce qu'ils vont avoir peur des poursuites et il y a des clauses dans leur contrat qui les empêchent de le faire. Mais en privé, on sait que ces signataires-là, il y en a qui couchent avec des bouchons dans les oreilles, là. Il y a des gens qui sont vraiment impactés. Puis s'ils avaient à signer des contrats à nouveau pour un projet éolien, je pense qu'ils y penseraient à deux fois.

1360 Je rappelle à la commission le premier principe du développement durable sur lequel, d'ailleurs, la commission, les assises de la commission sont fondées : la santé et la qualité de vie qui est le premier principe. Les personnes, la protection de leur santé, l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont le droit à une vie saine, productive, en harmonie avec la nature.

1365 J'attire aussi l'attention de la commission sur les deux autres principes extrêmement importants de la *Loi sur le développement durable* adoptée en 1986 par le gouvernement du Québec, soit la prévention et la précaution, deux principes très importants dans le cas de projets industriels en milieux habités. Je vous fais grâce de la lecture.

1370 Je cite également le rapport numéro 267 du BAPE de l'Érable pour le projet éolien concernant les nuisances sonores :

1375 *« La commission d'enquête constate que des nuisances sonores pourraient être ressenties par les résidents situés dans le secteur d'implantation du parc éolien de L'Érable à des niveaux plus faibles que les critères prescrits dans la note d'instructions 98-01 sur le bruit du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. »*

1380 *Tenant compte de la réalisation éventuelle de plusieurs parcs éoliens au Québec d'ici 2015, la commission d'enquête est d'avis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs devrait intensifier ses recherches sur le bruit des éoliennes afin d'évaluer la pertinence d'établir des critères ou des mesures d'atténuation propres à ces structures. »*

1385 Nous sommes cinq ans plus tard. Le ministère du Développement durable n'a pas intensifié ses recherches sur le bruit des éoliennes et les promoteurs ont tout le loisir de se réfugier derrière la note d'instruction 98-01 décriée dans le mémoire de la Direction de santé publique Centre-du-Québec-Mauricie comme étant une mesure inadéquate dans le cas des éoliennes géantes.

1390 Pour nous, les riverains du parc éolien de l'Érable, il est trop tard. À ce jour, d'interminables négociations avec le promoteur, avec les Directions régionales du MAMOT, du MSSS, du MDDELCC et avec les maires des municipalités touchées ne laissent aucunement présager la mise en place de mesures de réduction du bruit qui soient concrètes, efficaces et durables.

1395 Dans le même sens, j'inviterais la commission à communiquer avec les Directions
régionales de Victoriaville et de Trois-Rivières pour avoir une évaluation, un portrait objectif de la
situation que les riverains vivent là-bas. Je pense que ça serait extrêmement bénéfique à la
commission d'entrer en contact avec ces Directions régionales.

LE PRÉSIDENT :

1400 On arrive au terme de votre présentation. Alors, je vous demanderais de conclure s'il vous
plaît.

M. CLAUDE CHARRON :

1405 Seulement pour vous dire qu'il y a des gens qui ont abandonné leur maison; heureusement
ils avaient pu se reloger ailleurs, mais présentement ils subissent les pertes. Il y a plusieurs
maisons qui sont en vente, ça fait des années. Alors, ça, on n'a jamais vu ça avant, les maisons
en campagne sont habituellement très recherchées, les maisons de campagne. Mais là,
1410 présentement, plusieurs maisons sont en vente sur le marché depuis des années.

Je conclus. Malheureusement, encore aujourd'hui...

LE PRÉSIDENT :

1415 Succinctement. On est déjà rendu à 12 minutes.

M. CLAUDE CHARRON :

1420 S'il vous plaît, je demanderais un peu de flexibilité, étant donné que je suis peut-être le
dernier avant la pause.

LE PRÉSIDENT :

1425 J'en ai encore une douzaine puis on a encore quatre journées à faire, Monsieur.

M. CLAUDE CHARRON :

1430 Oui. Je lis ma conclusion, Monsieur le commissaire, qui fait deux petits paragraphes, une
minute ou deux.

Malheureusement, encore aujourd'hui, des municipalités salivent à l'idée d'implanter des
éoliennes industrielles sur leur territoire dans l'unique but de retirer des redevances, sans se

1435 soucier de qui paiera la note, sans égard pour les pertes et dommages que leurs citoyens devront
encourir, pire encore pour l'atteinte à leur santé et leur qualité de vie, et finalement sans aucune
sensibilité devant la fracture sociale qui dresse les citoyens les uns contre les autres. Il est
regrettable que les élus perdent tout sens critique devant la puissance d'intérêts privés et oublient
l'essence même de leur engagement public : la défense et l'amélioration des conditions de vie
des citoyens.

1440 Tous ceux qui veulent enfoncer ce projet éolien dans la gorge des citoyens qui n'en veulent
pas auraient intérêt à relire la conclusion du BAPE pour le projet de L'Érable:

1445 « *Le territoire est habité de façon extensive, ce qui ne permet pas d'éloigner suffisamment
les éoliennes des habitations et des routes.* »

1450 Comme l'ont décrété les MRC du Haut-Richelieu et du Haut-Saint-Laurent ainsi que
d'autres municipalités au Québec, aucune turbine ne devrait être située à l'intérieur d'une distance
minimale de protection de 2 kilomètres de toute résidence. Les territoires non occupés et non
organisés du Québec regorgent de gisements éoliens au fort potentiel.

1455 Les impacts cumulatifs de tout projet éolien industriel en milieux habités sont négatifs,
majeurs et accablants. Il est impératif d'empêcher toute reproduction de ce modèle de
développement socialement irresponsable, économiquement irrationnel et totalement
irrespectueux des principes fondamentaux de la *Loi sur le développement durable*.

1460 Les citoyens de Saint-Cyprien n'ont pas à faire les frais des joutes politiques du
gouvernement. Pour toutes ces raisons, j'intime la commission de s'opposer vigoureusement au
projet éolien de Saint-Cyprien. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1465 Merci, Monsieur Charron. S'il vous plaît, s'il vous plaît, aucune manifestation d'approbation
ou de désapprobation. Je l'ai dit au début.

1470 Monsieur Charron, on n'a pas fini avec vous, on a des questions à vous poser. Au-delà des
délais de présentation, la commission a la discrétion quand même d'interagir avec vous. D'abord,
ce qui m'étonne dans votre mémoire c'est que vous nous parliez de gens qui ont témoigné et qui
ont des visages, mais malheureusement vous n'avez pas mis les noms. C'est une question de
respect de la vie privée? Les gens qui vous ont témoigné souhaitaient garder l'anonymat face à
vos témoignages?

M. CLAUDE CHARRON :

1475

Non. On peut mettre des noms. Je pensais que c'était...

LE PRÉSIDENT :

1480

Si vous avez la permission des gens...

M. CLAUDE CHARRON :

1485

Je ne savais pas que j'avais le droit.

LE PRÉSIDENT :

Simplement, disons, d'appuyer la représentativité des témoignages que vous avez donnés dans votre mémoire.

1490

M. CLAUDE CHARRON :

Le premier témoignage c'est monsieur Jacques Dubois, je peux les donner.

1495

LE PRÉSIDENT :

Non. Vous les donnerez à madame Poliquin à l'arrière.

M. CLAUDE CHARRON :

1500

Oui, oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1505

On les ajoutera tout simplement. Mais c'est intéressant, compte tenu que c'est des témoignages, de pouvoir quand même, de façon crédible, là, les identifier.

M. CLAUDE CHARRON :

1510

Oui, absolument.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, si vous avez la permission des gens, bien, si c'est possible.

1520 **M. CLAUDE CHARRON :**

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

1525 Il y a un autre élément aussi que vous n'avez malheureusement pas abordé dans votre présentation, c'est le recours collectif.

M. CLAUDE CHARRON :

1530 Oui, j'en parle. J'en parle brièvement.

LE PRÉSIDENT :

1535 C'est ça, mais vous n'avez malheureusement pas eu l'occasion de l'aborder dans votre mémoire. Ça fait que j'aimerais peut-être profiter de l'occasion pour que vous nous en parliez. Vous disiez :

1540 *« Un recours collectif, le premier pour un projet éolien au Québec, a été autorisé contre le promoteur, mais nous sommes encore devant un long processus coûteux et complexe qui n'offre aucune garantie de solution durable. D'autres recours sont envisagés, mais rien ne pourra compenser les pertes subies ou redonner aux riverains leur quiétude et leur qualité de vie. »*

Est-ce que vous pourriez nous expliquer dans quel contexte on en est arrivé là, pour ce qui est du dossier de l'Érable?

1545 **M. CLAUDE CHARRON :**

1550 Oui. Bien, évidemment, le recours collectif était divisé en deux parties. La première partie c'était pour la construction, les inconvénients, les pertes, les dommages subis lors de la construction du parc. La poussière, le bruit, et puis il y a des vitesses excessives et tout ça. Ça, c'était vraiment... quand on parle entre 500 et 1 000 voyages par jour qui passent devant chez vous dans des chemins de gravelles, et puis il va falloir employer des compagnies privées pour faire le ménage chez vous, et puis, aussi, bon, ils ne respectaient pas les heures. Ça commençait très, très tôt le matin. Alors, un paquet de trucs comme ça.

1555 Ensuite de ça, la deuxième partie du recours collectif concerne le bruit des éoliennes, l'ambiance sonore du parc et la dévaluation des propriétés.

1560 Alors, nous sommes en plein dans le processus. Le recours a été autorisé. Alors, la prochaine étape va probablement venir au mois d'août. Alors, en ce moment, les deux parties sont à la recherche, engagent leurs spécialistes et il y a des subpoenas qui vont être délivrés pour que des gens viennent témoigner, des experts de chacune des parties.

1565 Alors, voilà. On est dans un processus qui va probablement durer, non pas sept, huit ans comme certains pouvaient le penser, mais nous, on a confiance qu'au bout de deux, trois ans, on arrive à une conclusion.

1570 Évidemment, mais tout ça, le recours collectif ne pourra pas compenser toutes les pertes. Qu'est-ce que le juge va décider, il va octroyer des montants à certaines personnes. Mais bon, les éoliennes sont là pour 20 ans quand même. Et puis les gens qui ont abandonné leur maison, de quelle façon vont-ils être compensés, eux, là? Alors, c'est un peu le dilemme. Bon, un recours collectif, c'est le dernier recours, si je peux m'exprimer ainsi.

LE PRÉSIDENT :

1575 Vous êtes partie prenante?

M. CLAUDE CHARRON :

1580 Oui. Tout le monde, automatiquement, fait partie du recours. Tout le monde a reçu, justement il y a quelque temps, il y a un mois, un papier où on pouvait se désister. Alors, à ma connaissance, seulement une personne s'est désistée du recours, ce qui comprend... sur peut-être 300 ou 400 personnes visées.

LE PRÉSIDENT :

1585 Merci. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1590 Est-ce que vous savez pour quelle raison cette personne s'est désistée?

M. CLAUDE CHARRON :

1595

Oui, oui, je le sais. Je pense que cette personne-là a été comme un peu mal informée, si on veut. Pour elle, elle a peur des représailles de la part du promoteur, tout simplement.

LE COMMISSAIRE :

1600

D'accord. Pour mieux saisir l'essence de votre présentation, vous, vous êtes entouré, j'imagine, de plusieurs éoliennes?

M. CLAUDE CHARRON :

1605

Oui. Moi, je suis entouré de 18 éoliennes.

LE COMMISSAIRE :

1610

À des distances de?

M. CLAUDE CHARRON :

1615

Un kilomètre.

LE COMMISSAIRE :

Aller à?

1620

M. CLAUDE CHARRON :

À quatre kilomètres.

LE COMMISSAIRE :

1625

O.K. Il y a un élément sur lequel j'aimerais aussi beaucoup vous entendre, parce que je l'ai déjà expérimenté, là. L'avion qui n'en finit pas de se poser.

M. CLAUDE CHARRON :

1630

Oui?

LE COMMISSAIRE :

1635

J'avais cru comprendre que ça dépendait, bon, des conditions météo, d'un paquet de facteurs.

M. CLAUDE CHARRON :

1640

Ça dépend surtout de la direction du vent.

LE COMMISSAIRE :

1645

D'accord.

M. CLAUDE CHARRON :

1650

Oui. Quand tu es sous le vent des éoliennes, là, tu l'entends. Mais quand tu n'es pas sous le vent. À un kilomètre, peu importe de quelle direction souffle le vent, tu l'entends. Mais c'est sûr que si elle souffle vers toi, vers ta résidence, là, le bruit est amplifié, là.

LE COMMISSAIRE :

1655

Mais est-ce que c'est en permanence? Ce n'est pas en permanence.

M. CLAUDE CHARRON :

1660

Non, ce n'est pas en permanence, comme je le dis dans le mémoire ou un témoignage. C'est trois, quatre, cinq jours par semaine. Mais on peut dire que c'est le tiers du temps. O.K.?

LE COMMISSAIRE :

1665

D'accord.

M. CLAUDE CHARRON :

1670

Le tiers du temps. Mais surtout la nuit que les éoliennes aussi... 60 % du temps que les éoliennes produisent, c'est la nuit. Alors là, c'est au moment où on dort, c'est le moment où le bruit ambiant est le plus bas aussi, là. Alors, c'est extrêmement dérangeant pour certaines familles.

1675 J'ai parlé d'une madame qui pensait que c'était l'aéroport. Bien elle, les médecins lui ont
recommandé de quitter immédiatement sa maison. Son médecin et son psychologue. Et cette
dame-là est une avocate. Alors, on lui recommande de quitter immédiatement. Elle ne peut pas
rester là. Mais qu'est-ce que tu fais, là? Elle est prisonnière. Elle ne peut pas vendre sa maison,
elle est prisonnière des éoliennes.

1680 Alors, c'est pour ça que je suis ici aujourd'hui. Ce qu'on vit présentement, on ne veut pas
que ça se reproduise au Québec. Les éoliennes ne sont pas compatibles avec le milieu habité,
tout simplement. C'est la même chose dans les autres parcs.

LE PRÉSIDENT :

1685 Merci de votre témoignage.

LE COMMISSAIRE :

1690 Merci, Monsieur Charron.

M. CLAUDE CHARRON :

Ça me fait plaisir.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

1700 Alors, la commission va prendre quelques minutes de pause et va reprendre ses travaux
dans quelques minutes. Merci.

1705 **SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

1710

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

1715

LE PRÉSIDENT :

Alors, avant de céder la parole à la prochaine présentation, je vous rappellerais que nous avons tous lu les mémoires. Alors, c'est pour ça qu'au début je vous demandais de prioriser les enjeux que vous voulez que la commission retienne, que vous souhaitez souligner dans votre mémoire. Alors, c'est ça qui est important. Je crois qu'en 10 minutes les gens sont capables de nous livrer l'essentiel de leur témoignage dans leur mémoire que nous avons déjà lu.

1720

Puis compte tenu, le 10 minutes, c'est simplement qu'on a plus de 90 présentations et c'est un souci d'équité. C'est-à-dire que pour nous, tous les mémoires sont importants, mais tout le monde va avoir 10 minutes pour le présenter. Ça fait que je ne peux pas, de façon discrétionnaire, donner plus de temps à une personne qu'à une autre.

1725

Alors, les règles étant ainsi faites, je suis convaincu que vous allez comprendre pourquoi on impose un 10 minutes, et l'effort sera de vraiment se concentrer sur les éléments forts de vos mémoires, de façon à ce que nous, on puisse mieux comprendre à la lecture, ce que vous nous avez présenté.

1730

Alors, je vous remercie beaucoup. Je vous remercie.

1735

Mme LYNE TURGEON

1740

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'aimerais maintenant céder la parole à madame Lyne Turgeon, pour sa présentation. Alors, Madame Turgeon, la parole est à vous.

1745

Mme LYNE TURGEON :

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1750

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Madame Turgeon. Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?
Alors, merci, Madame Turgeon.

M. CLAUDE GACHET

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Claude Gachet, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Gachet.

1760 **M. CLAUDE GACHET :**

Bonsoir.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1765

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1770

Merci, Monsieur Gachet. Juste un instant. Vous dites que vous demeurez au Rang Double. Est-ce que vous pourriez nous témoigner des relations que vous avez avec le promoteur ou que vous avez eues avec le promoteur? Quelles sont les démarches que le promoteur a faites auprès de vous pour vous informer de son projet?

1775

M. CLAUDE GACHET :

Je n'ai aucune relation avec le promoteur. Mais j'ai assisté, un peu comme mes voisins, aux assemblées qu'il y a eu pour être un peu au courant de ce qui se dit sur le projet.

1780

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a pas eu de démarche particulière auprès de vous pour que le promoteur vous informe de son projet. Vous avez participé à l'ensemble de l'information que le promoteur diffusait à la population en général?

1785

M. CLAUDE GACHET :

Oui.

1790

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Haemmerli?

LE COMMISSAIRE :

1795 Quand vous dites « beaucoup trop près », vous êtes où sur le Rang Double? Juste, j'essaie de situer tout le monde.

M. CLAUDE GACHET :

1800 Un peu au milieu du Rang Double. Je te dirais, quoi, je ne peux pas dire juste la distance, mais je suis assez près. Je suis dans le rayon des éoliennes. On regardé sur les plans puis je tombe dans le rayon.

LE COMMISSAIRE :

1805 D'accord. Merci.

M. CLAUDE GACHET :

1810 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1815 Merci beaucoup.

Mme JOCELYNE BLANCHET

LE PRÉSIDENT :

1820 Alors, j'invite maintenant, monsieur Stéphane Verstricht, s'il vous plaît. On l'a sur notre liste aujourd'hui. Écoutez, sans problème, si monsieur Verstricht confirme qu'il va se présenter demain, on composera avec ça.

1825 Bonsoir, Madame Blanchet. Alors, je comprends que vous venez présenter un mémoire à titre personnel.

Mme JOCELYNE BLANCHET :

1830 À titre personnel, oui.

LE PRÉSIDENT :

1835 D'accord.

Mme JOCELYNE BLANCHET :

1840 Monsieur le président, Monsieur le commissaire.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

1845 Alors, merci de votre présentation, Madame Blanchet. Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?

LE COMMISSAIRE :

1850 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1855 Alors, je vous cède la parole.

LE COMMISSAIRE :

1860 Madame, vous parlez des représentations que vous avez faites, qui ont été déposées au bureau du premier ministre, puis vous finissez votre paragraphe en disant : « Je constate qu'il est bien évident que le respect du refus des citoyens, des municipalités environnantes est demeuré inexistant. »

1865 Est-ce que vous parlez spécifiquement du Bureau du premier ministre ou de façon plus large de... qui ciblez-vous dans cette phrase-là?

Mme JOCELYNE BLANCHET :

1870 Plus le promoteur. Le fait que tous les gens le refusent, c'est demeuré l'endroit...

LE COMMISSAIRE :

D'accord. Ça permet de clarifier. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1875 Alors merci, Madame Blanchet.

M. CLAUDE DESGROSEILLERS

1880

LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant, monsieur Claude Desgroseillers, s'il vous plaît. Bonsoir.

1885

M. CLAUDE DESGROSEILLERS :

Bonsoir. J'aimerais juste expliquer que je suis aussi un promoteur éolien dans d'autres secteurs, surtout dans le Haut-Saint-Laurent où j'ai présenté des projets qui n'ont pas survécu, et que j'ai également pris le temps d'aller visiter les manufacturiers en Europe, dans les pays nordiques, en Allemagne et le Gamesa qui se trouve plus au sud.

1890

Alors, c'est une des raisons pour laquelle j'ai voulu présenter un mémoire que vous avez en main, juste pour justifier un peu ma présence à ce titre.

1895

J'ai, dans un premier temps, écrit dans le mémoire les commentaires sur la communauté mohawk de Kahnawake, dans le but de faire connaître un peu mieux cette communauté qui a des besoins financiers. Et, souvent, quand on parle des réserves indiennes ou autochtones dans la province de Québec, on en dénombre au moins 250 sinon 260, et ils ne sont pas tous aussi bien structurés, bien sûr, que celle de Kanwake avec 7 500 de population.

1900

C'est sûr que les gens nous disent : « Le gouvernement leur donne l'argent et on les alimente. » Mais ils ont un budget d'environ 43 millions et de ça, ils doivent se payer tous les services : santé, police, autres, et tous les services que nous connaissons tous. Et quand je compare avec une municipalité de la même grosseur, les budgets d'une municipalité comme Sainte-Martine, 5 000, 6 000 personnes c'est 5 millions de dollars, et la plupart des services sont payés et défrayés par le gouvernement du Québec. Je sais qu'on a une fausse impression et c'est cette fausse impression que j'essaie de corriger.

1905

1910

Alors, le projet de Saint-Cyprien avec les équipements que j'ai visités, que j'ai vus, que j'ai examinés et que j'ai pu constater, on se sert d'éoliennes de deux façons : l'industrielle avec un multiplicateur ou en induction directe.

1915

En induction directe, c'est le projet de Saint-Cyprien. Il est moins bruyant. Il produit de l'électricité DC et dans la tour même, on la reconvertit en AC pour la transporter. Et le transport se fait bien sûr par câbles souterrains.

1920

Et la plupart des contrats que j'ai vus contiennent, à la dixième année de son existence, l'obligation du promoteur de déposer en fiducie un montant équivalent à la démolition de l'éolienne à la fin des 20 années du contrat prévu par Hydro-Québec. Je n'ai pas les contrats qui sont dans... je n'ai pas lu tout le contrat, mais je suis sûr que cette clause existe, car les contrats qu'on prévoit dans le monde, que ce soit dans les Caraïbes, que ce soit ailleurs, ont le même phénomène et les mêmes conditions très semblables à ce qu'on vit ici au Québec.

1925

Alors, ici, ce serait intéressant de regarder ce que ce contrat-là nous offre. Et je pense que la municipalité et les municipalités environnantes peuvent en retirer un certain bénéfice.

1930

Premièrement, la municipalité en reçoit. Un manufacturier d'électricité éolien n'est pas assujéti à la *Loi des impôts* que l'on connaît et ils doivent, bien sûr, volontairement, offrir des redevances. Et des redevances pour les huit éoliennes peuvent aller jusqu'à 67 % d'un budget d'une municipalité et permettre ainsi à tous les résidents de cette municipalité de profiter de cette industrie qui rentre et qui permet de développer de l'énergie qu'aujourd'hui on dit ne pas avoir besoin, mais que dans l'avenir, on sait très bien qu'un surplus énergétique permet à une société de venir investir au Québec. Et quelle que soit la compagnie qui va vouloir investir, elle demande toujours des garanties que l'électricité soit disponible pour faire fonctionner ses équipements, que ce soit une aluminerie, que ce soit autre, c'est toujours le même scénario qui se répète. Les garanties offertes doivent être là, sinon ils vont ailleurs.

1935

1940

Et on joue aujourd'hui dans le monde international. Le monde international, les compagnies que je connais ont des débouchés partout dans le monde. Si ce n'est pas au Québec ou au Canada, ils vont aller ailleurs. Et Enercon n'échappe pas à cette situation où elle a des choix. Puis elle est venue Québec par intérêt. Ils ont dû recevoir l'accord de maintenir un contenu québécois dans la vente d'éoliennes ici au Québec de 60 %. Ce qui veut dire qu'ils ont établi une usine à Gaspé pour faire les ailes, une usine à Matane pour faire la partie ciment de la tour, et l'autre partie à Trois-Rivières pour la partie acier de la tour.

1945

Alors, l'autre choix c'est du ciment. Alors, la tour est en ciment à 70 %, 30 % en acier. Ça permet de la transporter plus facilement au lieu d'avoir une tour complètement en acier, trois sections de 100 mètres. Alors, vous pouvez mettre dans un camion des largeurs de ciment compressé de huit pieds et les transporter sur le site, et là, la monter comme un jeu de lego.

1950

Alors, c'est important de dire que l'éolienne, pour faire ce qu'on veut faire, on creuse un trou de 60 pieds. Mais quand l'éolienne est complètement installée, la terre, on remblaie le trou et on

1955

a, à la base, une structure de 22 pieds de diamètre. Et ça, c'est standard. Alors, ce qui fait que vous avez une perte de terrain de 22 pieds. Tout le câblage et autre est enterré à des profondeurs de, minimum, de trois à quatre pieds pour que l'agriculteur puisse bien sûr continuer à se servir de son sol, comparativement à, si on avait un projet solaire, on doit employer 100 % du sol.

1960

C'est des situations que j'ai vécues dans les projets dans les Caraïbes où j'ai fait de la promotion, et je crois qu'ici nous avons un bon projet qui serait capable de survivre financièrement surtout. C'est important que les contrats d'achat garantissent l'entretien de l'équipement pour une période de 18 ans, et ça rassure le financier qui va financer les projets, qu'il n'arrivera pas au bout de cinq ans puis faire banqueroute. Il a déjà une garantie par la compagnie Enercon que son produit va durer au moins 18 ans et que la production et les revenus sont garantis par une maintenance, sinon il paie les différences.

1965

Alors, je pense qu'il fallait souligner ces petits points qui sont importants à comprendre, que ce n'est pas un jeu de hasard, c'est qu'on ne peut pas aller dans tous les coins. On ne peut pas aller dans le Grand-Nord avec des éoliennes, à moins 50, ça ne fonctionne pas. Alors, il y a des critères qui doivent être respectés quand on choisit un site : un critère de vent, un critère de disponibilité et un critère qui permet l'installation d'une petite centrale comme huit éoliennes qui n'est pas celle de Kruger à 44 éoliennes. C'est tout de même assez important, mais ils ont fait des îlots de 12, justement, pour éviter les turbulences entre les éoliennes elles-mêmes.

1970

LE PRÉSIDENT :

1975

Alors, on arrive au terme de votre présentation. Votre conclusion, s'il vous plaît.

M. CLAUDE DESGROSEILLERS :

1980

Ah, la conclusion. Bien moi, j'ai voulu intervenir pour justement donner un support à des gens que je connais depuis longtemps et avec qui je pense qu'on doit aider leur communauté.

LE PRÉSIDENT :

1985

S'il vous plaît.

M. CLAUDE DESGROSEILLERS :

1990

J'aimerais juste souligner un petit point. Le gars le plus riche de l'Afrique qui vient du Nigéria, dans son mémoire, je lisais, il disait : « J'ai fait beaucoup d'argent, mais j'ai toujours réinvesti chez moi en Afrique. » Alors, je regarde ici un projet d'une communauté qui investit son argent au Québec. Et tout de même, les autochtones sont des Québécois.

Merci, Monsieur le commissaire.

1995 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de votre témoignage, Monsieur Desgroseillers. Alors, écoutez, je rappellerais la notion de respect. Alors, pas de manifestation d'approbation ou de désapprobation.

2000

Mme JOANE McDERMOTT

2005 **LE PRÉSIDENT :**

J'inviterais maintenant, madame Joane McDermott, s'il vous plaît, à venir présenter son mémoire. Alors, Madame McDermott, alors vous présentez le mémoire pour Le vent tourne?

2010 **Mme JOANE McDERMOTT :**

Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

2015 Et vous êtes accompagnée de madame Schoemans?

Mme JOANE McDERMOTT :

2020 Voilà.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, la parole est à vous.

2025

Mme JOANE McDERMOTT :

2030 Merci. Alors, Le vent tourne est un regroupement citoyen qui travaille sur la problématique des éoliennes industrielles en milieux habités et sur les terres agricoles. Mais c'est plus que cela aussi. Le vent tourne c'est, en 2010, tous ces citoyens réunis qui ont refusé et empêché le projet de TCI à Saint-Bernard puis à Saint-Cyprien sous sa forme communautaire. Le vent tourne, c'est

ce groupe de citoyens qui, solidaires avec les Don Quichotte de Saint-Valentin, a réussi en 2011 à empêcher le projet de TransAlta-Venterre.

2035 Le vent tourne, ce sont aussi nos maires debout, droits et fiers, unis en coalition pour défendre leurs citoyens et pour défendre la démocratie durement attaquée dans nos municipalités.

2040 Le vent tourne, c'est l'ensemble des populations de Saint-Cyprien, Saint Bernard, Lacolle, Saint-Valentin, et tous les autres signataires de notre pétition (plus de 2 650 présentement) et qui se sont prononcés contre le projet TCI-KSE à Saint-Cyprien.

2045 Pourquoi? Parce que nous tenons à conserver nos maisons, nos oiseaux, nos chauves-souris, nos petits animaux sauvages et nos belles terres agricoles, notre patrimoine collectif.

Nous cherchons l'équilibre et le retour au calme dans notre campagne qui nous tient tant à coeur. Nous voulons que la justice et l'équité règnent afin que nous puissions enfin retrouver le contact avec nos vies, nos familles, nos amis et nos proches.

2050 LES TRICHERIES ET LA CONTRAINTE

2055 Au départ en 2010, Saint-Cyprien et Saint-Bernard étaient deux projets indépendants, indépendants également de celui de Saint-Valentin. C'est lorsque le promoteur britannique TCI a constaté que les citoyens exigeaient à Saint-Bernard que sa rencontre d'information publique d'avril 2010 se déroule à micro ouvert et que les conseils de Saint-Bernard et de Saint-Cyprien ne se montraient pas intéressés à faire partie de ses projets communautaires, qu'il a décidé de se tourner et d'en faire un projet autochtone plutôt que de tout perdre.

2060 Dans le document d'étude sociale déposé tardivement au BAPE par le promoteur, les analystes de Transfert environnement ciblent, comme un problème, la disposition inappropriée de la salle à Saint-Bernard, c'est-à-dire à micro ouvert. Les promoteurs ont toujours très peur des rencontres à micro ouvert où chacun des citoyens peut entendre les questions et les réponses de tous et ainsi s'informer réellement sur la nature de leur projet.

2065 C'est tellement plus facile lorsqu'ils prennent les citoyens un à un, qu'ils les isolent, s'assurant ainsi de ne diffuser que ce qu'ils veulent bien.

2070 D'ailleurs, pour qu'on parle réellement d'une soirée de consultation, elle devrait impérativement avoir lieu à micro ouvert, sinon il ne s'agit que d'une foire promotionnelle.

L'étude sociale faite par Transfert environnement est vraiment le reflet de l'étude d'impact principale du promoteur : bâclée, mensongère et truffée d'erreurs et d'omissions. Des exemples :

2075 Page 44, monsieur Robert Patenaude y est identifié comme « un membre influent du conseil municipal de Saint-Bernard ». Monsieur Patenaude a plutôt été conseillé à Lacolle, situé dans la MRC voisine, et n'a rien à voir avec un comité à Saint-Bernard.

2080 Page 46 : notre député provincial de Huntingdon est accusé d'avoir participé à plusieurs activités d'opposition au projet éolien dans la région. C'est connu, ce député a toujours refusé de prendre position sur la question.

2085 Il s'agit d'une profonde méconnaissance du milieu et de ses acteurs. De même, la nomenclature des responsables de Le vent tourne prouve la confusion du spécialiste qui y associe le comité Don Quichotte de Saint-Valentin. À n'en pas douter, personne du côté du promoteur KSE n'a pris la peine de se pencher et d'écouter correctement les citoyens d'ici. C'est à l'image de sa consultation.

2090 Ce qui est inquiétant c'est que c'est cette même firme qui chapeaute actuellement le comité consultatif et qui chapeautera donc le comité de suivi. Il n'y a là rien de rassurant. TCI savait qu'ils vendaient un projet citron à KSE. Mais comment KSE a-t-elle pu croire un seul instant que l'acceptabilité sociale n'était pas un principe fondamental à négliger.

2095 Le promoteur de Kahnawake a émis, le 30 septembre 2010, un communiqué intitulé : « Le promoteur à l'écoute des citoyens », publié dans le coup d'oeil du 6 octobre 2010. Le journaliste Larochelle nous dit entre autres que KSE n'a vraiment pas apprécié la façon dont TCI, le promoteur initial du projet, l'a attirée dans cette affaire. C'est cité.

2100 Alors, pourquoi KSE a-t-elle engagé le directeur du projet de TCI, monsieur Poirier? Monsieur Poirier qui avait déclaré avec arrogance au magazine Argent : « Dans le cheminement, quand ça ne fonctionne pas, tu y vas avec autre chose. » Donc, du projet communautaire on passe au volet autochtone.

2105 Dans un communiqué du 30 septembre 2010, monsieur John Budd Morris nous parle d'un nouveau projet qu'il voulait développer dans la transparence et le respect des sensibilités sociales. Un projet qui serait un projet de développement durable bénéfique pour la région. Sauf qu'il n'a jamais voulu entendre pourquoi la population refuse ce projet et qu'il a forcé la municipalité à se mettre à genou devant eux.

2110 Suite à ce communiqué, la firme Cardinal Communication a effectué un sondage téléphonique. Ce sondage biaisé dès le départ s'intéressait davantage à l'image que la population se faisait du promoteur autochtone plutôt qu'à son opinion sur le projet.

2115 Que dire ensuite des accusations de violence et de racisme lors des rencontres publiques du 29 octobre 2010 annulées par le promoteur. Le vent tourne avait lui-même convoqué les médias nationaux à ces rencontres, et il le savait. Personne n'a été témoin de quoi que ce soit. La police présente sur les lieux a vite fait de les quitter. Alors...

2120 Faisant écho à cette journée, un journaliste autochtone du journal Kahnawake News a dénoncé l'ingérence de KSE sur notre territoire ainsi que son attitude de confrontation face à notre population.

LES DISCRIMINATIONS

2125 Jouer la carte du racisme pour forcer une population à se taire, c'est le pari qu'a fait KSE depuis 2010. Les gens ne sont pas dupes : un promoteur est un promoteur, peu importe sa nationalité et son origine, et son but premier reste toujours l'argent.

2130 Le racisme est aussi vécu par la population de notre territoire qui doit subir les assauts d'un appel d'offres mal fagoté qui avait pour but d'avantager spécifiquement la Nation autochtone de Kahnawake au détriment d'une majorité que le gouvernement aurait préférée silencieuse, mais aussi au détriment des autres communautés autochtones.

2135 À la première partie des audiences du BAPE, la première partie nous a en effet appris que le raccordement au réseau de lignes de transport d'Hydro-Québec était l'aspect qui avait la plus grande influence sur le prix final accordé par Hydro au producteur et que cet élément avait une grande importance dans la grille d'évaluation des projets soumis.

2140 Comme les autres communautés autochtones soumissionnaires sont situées dans le nord du Québec et donc éloignées des lignes de transport, elles ne pouvaient raisonnablement pas faire le poids et être compétitives dans la course avec KSE.

2145 Cet appel d'offres d'Hydro-Québec a donc discriminé dès le départ d'autres Nations autochtones, ce qui d'ailleurs a été dénoncé à la Régie de l'Énergie par Me Dominique Neuman de l'AQLPA.

Ainsi donc, nous, citoyens, sommes victimes d'un préjudice que notre gouvernement veut nous imposer pour favoriser les Mohawks de Kahnawake pour des raisons qu'il tient bien

cachées. De plus, lorsque nous dénonçons cet état de fait, nous nous faisons traiter de racistes et tout est fait pour nous museler.

2150

Parallèlement à l'injure commise par notre gouvernement et le promoteur de Kahnawake, nous constatons que les distances séparatrices minimales dans notre MRC discriminent les résidents de la campagne, ne leur offrant que 750 mètres, alors que ceux des noyaux villageois sont protégés par 2000 mètres, comme si la santé et la paix des gens de la campagne étaient moins importantes que celle des autres. Pourtant, lorsque nous avons frappé à la porte de la Commission des droits de la personne, on nous a refusé de se saisir de cette discrimination.

2155

LA CONTROVERSE

Le 31 août 2010, Sébastien Ménard du Journal de Montréal révélait dans une série de reportages des faits extrêmement troublants, dont : la provenance des fonds liés indirectement à des casinos virtuels jugés illégaux par Loto-Québec, qui a fait réagir l'ancienne ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau. Je la cite : « C'est tout à fait questionnable sur le plan moral comme projet et c'est un projet qui est très mal parti. »

2160

2165

KSE qui veut imposer son projet malgré la résistance locale dit : « On ne veut pas placer les fonds de la communauté dans des aventures risquées. » Cela veut-il dire que les dés sont pipés pour nous et que KSE est assurée d'un retour d'ascenseur?

2170

Le refus de KSE de considérer l'opinion de la population : « Il n'y avait pas d'obligation pour nous d'obtenir leur approbation avant de soumettre le projet et c'est strictement une décision d'affaires qui nous guide. »

2175

À la page 85 de son étude d'impact, le promoteur a mentionné qu'il a porté plainte au Conseil de presse du Québec contre le Journal de Montréal. Par contre, il n'a pas donné les résultats de l'enquête qui a rejeté, dans sa décision, les quatre griefs pour informations inexactes ainsi que le grief pour partialité porté contre Sébastien Ménard, le quotidien et son directeur général de la rédaction.

2180

Récemment encore, la journaliste de Radio-Canada, Émilie Dubreuil, a interviewé la porte-parole de KSE, Lynn Jacobs, qui a reconnu que KSE est en partie financée par Continent 8, une firme basée à l'île de Man et qui héberge des casinos virtuels. Loto-Québec a rappelé, suite à ça, que seule la société d'État avait juridiction dans les jeux de hasard et d'argent au Québec. Hydro-Québec, pendant ce temps, fait tout pour se dissocier de l'aspect moral de la chose. Notre fleuron de l'économie québécois s'en lave les mains.

2185

2190 Heureusement pour nous, le bureau du ministre de l'Énergie, Pierre Arcand, a déclaré à la journaliste le 4 mai que certains éléments soulevés dans ce reportage sont préoccupants, qu'il reste dans ce dossier plusieurs étapes à franchir et que le projet n'a pas fait l'objet d'autorisations environnementales de la part du gouvernement. De plus, l'acceptabilité sociale d'un tel projet doit également être prise en compte.

2195 Monsieur Arcand nous dit qu'ils analyseront l'ensemble de ces éléments avant de déterminer si le projet ira ou non de l'avant. L'absence de consultation...

LE PRÉSIDENT :

2200 Alors, on arrive au terme de votre présentation. Je vous inviterais à conclure.

Mme JOANE McDERMOTT :

Oui, il m'en reste assez peu.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous souhaiterais de conclure rapidement, s'il vous plaît.

Mme JOANE McDERMOTT :

2210 KSE a encore récemment tenté de camoufler son mépris et son indifférence à l'endroit de notre population inquiète par quelques activités qu'elle a qualifiées de consultations destinées à bien paraître dans la grille d'évaluation du BAPE. La première séance d'information et la seule a eu lieu le 5 juin. Ensuite, un porte-à-porte a débuté à l'automne 2014 et a touché 28 personnes. La formation aussi d'un comité consultatif non représentatif de la population.

2215 Il y a eu des poursuites et des procédures légales. Les membres du conseil municipal de Saint-Cyprien ont été mis en demeure à titre personnel en 2011 par des propriétaires signataires les menaçant de poursuites légales s'ils n'obtenaient pas la réalisation de leur projet.

2220 Peu après, c'était au tour du promoteur de poursuivre la municipalité de Saint-Cyprien pour la forcer à émettre les permis de construction, malgré que l'inspectrice municipale ait jugé que la demande n'était pas conforme aux règlements municipaux. Elle ne voulait pas accorder de permis à un projet industriel dans une zone agricole.

2225

LE PRÉSIDENT :

2230 Votre conclusion, s'il vous plaît.

Mme JOANE McDERMOTT :

2235 Le promoteur et ses acolytes ont réussi à mettre le conseil municipal à genou quand ils ont été forcés d'accepter ce projet.

 Alors, la censure, la pétition – il ne me reste à peine, même pas une page, Monsieur le président.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, mais vous êtes déjà à 13 minutes de votre présentation. Par équité, Madame.

Mme JOANE McDERMOTT :

2245 Vous avez dit 15 minutes.

LE PRÉSIDENT :

2250 J'ai dit 10 minutes en début. Alors, ça sera 10 minutes pour tout le monde. Alors, je vous invite un dernier mot, s'il vous plaît. On conclut.

Mme JOANE McDERMOTT :

2255 D'accord. Alors, quelle déception de constater tout dernièrement encore que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a refusé d'assumer son rôle de protecteur et a donné un avis d'orientation préliminaire favorable au projet. C'est indigne de cette institution qui, finalement, devrait peut-être fermer ses portes puisqu'elle ne défend ni l'agriculture ni les agriculteurs.

2260 Dernier mot : on ne bâtit rien de viable ou de durable en écrasant son propre peuple.

 Merci de votre écoute.

2265

LE PRÉSIDENT :

2270 Alors, merci, Madame McDermott. Alors, des questions, Monsieur Haemmerli? Pas de questions? Alors, votre propos est clair. Merci beaucoup, Madame McDermott, Madame Schoemans. Merci beaucoup.

2275

M. MAXIME MORIN

LE PRÉSIDENT :

2280 Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Maxime Morin, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Morin.

M. MAXIME MORIN :

2285

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2290

Alors, la parole est à vous.

M. MAXIME MORIN :

Merci.

2295

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2300

Merci pour votre présentation, Monsieur Morin. Vous précisez dans votre mémoire que vous êtes un officier de justice?

M. MAXIME MORIN :

2305

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2310 À quel titre?

M. MAXIME MORIN :

2315 Je suis avocat.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes avocat?

2320 **M. MAXIME MORIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2325 Merci. Monsieur Haemmerli, des questions? Pas de question. Merci beaucoup, Monsieur Morin.

2330

M. WIN AMMERLAAN

LE PRÉSIDENT :

2335 Alors, j'invite maintenant, j'ai sur ma liste Astrid et Wim.

LE COMMISSAIRE :

2340 Monsieur et madame Ammerlaan.

LE PRÉSIDENT :

2345 Monsieur et madame Ammerlaan. D'accord.

M. WIM AMMERLAAN :

2350 Bonsoir, Monsieur. J'ai écrit mon mémoire sur l'accaparement de droits de propriétaire
superficiaire par les investisseurs de l'éolien.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2355 Ça, c'est mon mémoire.

LE PRÉSIDENT :

2360 Alors, merci beaucoup, Monsieur Ammerlaan. Écoutez, juste pour éviter toute confusion,
votre texte est passablement différent du mémoire qui a été déposé.

M. WIM AMMERLAAN :

2365 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Le texte est différent, la présentation est différente du mémoire?

2370 **Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Non. Il y avait eu une confusion, parce qu'on a essayé de changer les dates pour moi. Ce
n'était pas mon mémoire, c'est le mémoire à mon mari.

2375 **LE PRÉSIDENT :**

Ah bon.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

2380 Mais je suis venue avec lui, peut-être pour traduire quelque chose. Mais mon mémoire, je
l'ai aussi, mais on m'a dit qu'il n'y avait pas de place pour moi ce soir, puis moi je pars demain
matin très tôt. Alors, je ne peux pas être ici et à l'autre place.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, d'accord.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

2390 Mais si vous voulez, je peux lire mon mémoire après, ce n'est pas très long.

LE PRÉSIDENT :

2395 Non, c'est simplement une confusion de la part de la commission. On avait copie de votre mémoire, puis malheureusement on n'avait pas celui de monsieur.

Mme ASTRID AMMERLAAN :

2400 Ah, mais je l'ai envoyé.

LE PRÉSIDENT :

2405 Alors, c'est ça. Alors, écoutez, c'est simplement une confusion. Madame Ammerlaan, on a pris connaissance de votre mémoire, soyez-en assurée, et on va prendre connaissance en détail des propos de monsieur Ammerlaan.

Monsieur Haemmerli, est-ce que vous avez des questions?

LE COMMISSAIRE :

2410 Oui. Monsieur Ammerlaan, le point le plus important, je pense que vous avez dit : « Si l'agriculteur ne peut plus prendre les décisions relatives à la gestion de sa ferme, y compris pour ses activités agricoles. »

M. WIM AMMERLAAN :

2415 Oui.

LE COMMISSAIRE :

2420 Pouvez-vous juste m'expliquer un petit peu plus vos craintes à cet égard-là?

M. WIM AMMERLAAN :

2425 Mais on ne peut plus planter des arbres où on veut parce que dans le contrat, ça dit qu'on ne peut pas planter des arbres à une telle et une telle distance de l'éolienne. Ça, c'est une chose.

Pour construire un bâtiment, si on veut construire une étable et tout ça, ça ne marche pas. Ça va tous avec la distance de l'éolienne.

2430 **LE COMMISSAIRE :**

D'accord. O.K. Donc, c'est relativement aux contraintes de distance séparatrice. Puis là, vous, vous seriez à l'est, dans la terre que vous avez achetée, vous seriez à l'est de l'éolienne numéro 8?

2435 **M. WIM AMMERLAAN :**

Oui.

2440 **LE COMMISSAIRE :**

Vous auriez une terre avec un accès par la Grande Ligne et par la Montée Richard?

2445 **M. WIM AMMERLAAN :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

2450 Est-ce que ça serait complètement au bout de la Montée? Mais situez-moi par rapport, mettons, à l'ancien... je ne sais plus si c'est un poulailler ou une porcherie qu'il y a dans la Montée Richard ou par rapport à la piste d'avion, elle serait où votre terre.

2455 **M. WIM AMMERLAAN :**

I don't understand exactly what you mean. I speak quiet well French, I have a hard time to understand it.

2460 **Mme ASTRID AMMERLAAN :**

Mais notre terre, l'accès pour aller dans nos terres c'est la Grande ligne du Rang-Double, mais ça va jusqu'à la Montée Richard, et la partie où on voulait construire une maison, l'adresse c'est la Montée Richard. Alors, c'est dans la zone décibel, de 35 décibels du projet.

2465

LE COMMISSAIRE :

Ça veut dire que c'est vraiment au bout de la Montée Richard.

2470

Mme ASTRID AMMERLAAN :

Non, c'est au début.

2475

LE COMMISSAIRE :

Au début?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

2480

Oui. Mais il n'y a pas encore une maison.

LE PRÉSIDENT :

2485

C'est un projet.

LE COMMISSAIRE :

2490

Non, non, mais je regarde la carte, puis la zone de 35 décibels, attendez un peu, 30 à 35, ça recoupe à peu près les maisons qui sont là. Donc, si vous tombez dans le 35, vous devriez être au bout de la Montée Richard. Mais c'est au début, vous me dites?

Mme ASTRID AMMERLAAN :

2495

Peut-être c'est à quelques mètres.

LE COMMISSAIRE :

2500

O.K. D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2505

Alors, merci beaucoup de votre témoignage. Merci de votre contribution aux travaux de la commission.

Alors, l'horaire étant épuisé pour ce soir, les travaux de la commission sont suspendus jusqu'à demain 13 h. Et nous allons entendre 15 autres présentations. Alors, les gens ont été avisés.

2510 Excusez, avant de suspendre, excusez-moi, avant de suspendre, on a une demande de rectification. Je m'excuse, j'ai précipité un peu les choses. Il y a monsieur François Tremblay pour le promoteur qui a demandé un droit de rectification. Alors, Monsieur Tremblay.

2515

RECTIFICATION
M. FRANÇOIS TREMBLAY :

LE PRÉSIDENT :

2520

Alors, on comprend, Monsieur Tremblay, que c'est pour des faits qui ont été relatés dans les présentations, dans une présentation?

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

2525

Dans une présentation. Pour le reste, il y a beaucoup de choses à apporter, mais pour la question des faits, dans le mémoire de Daniel Reid, il est mentionné :

2530

« Pendant la première partie des audiences publiques, un représentant du promoteur a mentionné les dévaluations pouvant aller jusqu'à 40 % dans certains cas de vente de maisons. »

C'était moi qui avais affirmé ça, et ce n'était pas l'affirmation que j'ai faite. C'était relatif à une étude qui disait ça. Et c'était une étude de cas pour laquelle la méthodologie était difficilement « répliquable ». Donc, ce n'est pas une affirmation que j'ai faite, c'est un...

2535

LE PRÉSIDENT :

Vous référiez à une étude.

2540

M. FRANÇOIS TREMBLAY :

C'est ça, exactement.

2545

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a autre chose?

2550 **M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Deuxièmement, la distance entre l'éolienne 8 et le camping Grégoire est de 2,4 kilomètres. Ça, ça a été mesuré et même questionné lors de l'audience publique, alors que c'est affirmé encore moins de deux kilomètres ici. Ensuite de ça, c'est mentionné à la page 2 :

2555

« Le projet éolien de Saint-Cyprien serait le seul projet parmi tous les projets éoliens déjà acceptés ou à l'étude au Québec où l'accord du Conseil municipal ne serait pas un prérequis. »

2560

Ce n'est pas vrai, en fait, puisque les appels d'offres, le premier et le deuxième appel d'offres n'avaient pas besoin d'accord de conseils municipaux pour être soumis à Hydro-Québec. Ça a commencé à être une exigence à partir du moment où il y a eu des projets qui impliquaient des municipalités comme partenaires financiers dans les projets. Donc ça, c'est le troisième appel d'offres et le quatrième appel d'offres.

2565

Donc, tous les projets, en fait il y a 2 800 mégawatts qui tournent en ce moment, qui n'ont pas été soumis avec des avis, je veux dire des approbations de conseils municipaux lors de la soumission à Hydro-Québec.

2570 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Tremblay.

Alors, c'est ce qui conclut notre séance ce soir. Reprise des travaux 13 h demain, avec d'autres présentations.

2575

Merci beaucoup de votre collaboration. Bonsoir.

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 JUIN 2015 À 13 H

2580

* * * * *

2585

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2590 ET J'AI SIGNÉ :

2595 _____
Yolande Teasdale, s.o.b.